

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

27 April 1992

Doc. 6589

REPORT

**on the demographic structure
of the Cypriot communities**

(Rapporteur: Mr CUCÓ,
Spain, Socialist)

Problem

The events of 1974 led to the *de facto* division of the island of Cyprus into two parts. In the southern part, controlled by the Government of the Republic of Cyprus, the population was estimated at 575 000 at the end of 1990, whereas the figure was 505 700 for 1974. In the northern part, controlled by the Turkish-Cypriot administration, the population was estimated to be 171 500 at the end of 1990, as against 115 600 in 1974. During the period from 1974 to 1990, the population increase rates would have been 13,70% in the southern part and 48,35% in the northern part.

As the natural rates of increase in the population, based on the number of births and deaths, are comparable in both parts of the island, the population growth in the north must be due to a substantial influx of migrants. It is an established fact that, from 1975 onwards, Turkish nationals arrived in the northern part of Cyprus. The waves of migrants were particularly large in 1975 and 1977. The aim of the Turkish-Cypriot administration's policy regarding the Turkish migrants has been to encourage their permanent settlement in the island.

The presence and naturalisation of the Turkish migrants constitute an additional obstacle to a peaceful, negotiated solution of the Cypriot conflict.

Proposals

The Assembly recommends that the Committee of Ministers instruct the European Population Committee (CDPO) to conduct a census of the island's population, in co-operation with the authorities concerned, in order to replace population estimates with reliable data.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

27 avril 1992

Doc. 6589

RAPPORT

**sur la structure démographique
des communautés chypriotes**

(Rapporteur: M. CUCÓ,
Espagne, socialiste)

Problème

Les événements de 1974 ont entraîné une division de fait de l'île de Chypre en deux parties. Dans la partie sud, contrôlée par le Gouvernement de la République de Chypre, la population, à la fin de 1990, était estimée à 575 000 personnes alors qu'elle était de 505 700 en 1974. Dans la partie nord, contrôlée par l'administration chypriote turque, la population, à la fin de 1990, était estimée à 171 500 personnes alors qu'elle était de 115 600 en 1974. Pour la période 1974-1990, les taux d'accroissement de la population auraient été respectivement de 13,70% dans la partie sud et de 48,35% dans la partie nord.

Etant donné que les taux d'accroissement naturel de la population, calculés dans les deux parties de l'île à partir du nombre de naissances et de décès, sont comparables, l'augmentation de la population dans la partie nord doit être due à un important afflux de migrants. C'est un fait admis qu'il y a eu, à partir de 1975, une arrivée de ressortissants turcs dans la partie nord de Chypre. Les vagues de migrants ont été particulièrement importantes en 1975 et 1977. La politique de l'administration chypriote turque à l'égard des migrants turcs a visé à promouvoir leur installation définitive dans l'île.

La présence et la naturalisation des migrants turcs constituent un obstacle supplémentaire à une solution pacifique et négociée du conflit chypriote.

Propositions

L'Assemblée recommande au Comité des Ministres de confier au Comité européen sur la population (CDPO) la tâche de procéder à un recensement de la population de l'île, en coopération avec les autorités concernées, afin que les estimations cèdent la place à des données fiables.

The Committee of Ministers should request the authorities of the Republic of Cyprus and the Turkish-Cypriot administration to keep the arrival of aliens on the island under strict control.

The Turkish-Cypriot administration should be invited to reconsider the legislation on naturalisation in force in the part of the island it controls, so that no changes in the demographic structure of the island result from the application of such legislation.

I. Draft recommendation

1. The events of 1974 led to the *de facto* division of the island of Cyprus into two parts. Almost the entire Greek-Cypriot community lives in the southern part, controlled by the Government of the Republic of Cyprus. Almost the entire Turkish-Cypriot community lives in the northern part controlled by the Turkish-Cypriot administration.

2. According to the Government of the Republic of Cyprus, the population in the southern part was estimated at 575 000 at the end of 1990, whereas the figure was 505 700 for 1974. This would give a rate of increase of 13,7% for the period 1974 to 1990.

3. According to the Turkish-Cypriot administration, the population in the northern part was estimated to be 171 500 at the end of 1990, as against 115 600 in 1974. This would give a rate of increase of 48,35% for the period 1974 to 1990.

4. As the natural rates of increase in the population, based on the number of births and deaths, are comparable in both parts of the island, the population growth in the north must be due to a substantial influx of migrants.

5. It is an established fact that, from 1975 onwards, Turkish nationals arrived in the northern part of Cyprus, where they settled on a long-term basis. The waves of migrants were particularly large in 1975 and 1977 because, even according to conservative estimates, they represented 10% of the Turkish-Cypriot population at that time. Subsequently, there was a smaller, but steady flow. Turkish armed forces have been stationed in the northern part of the island since 1974. Estimates put their current strength at some 30 000 men, the equivalent of 15% of the total population of that part of the island.

6. The aim of the Turkish-Cypriot administration's policy regarding the Turkish migrants has been to encourage their permanent settlement

Le Comité des Ministres devrait demander aux autorités de la République de Chypre et de l'administration chypriote turque de contrôler strictement l'arrivée d'étrangers sur l'île.

L'administration chypriote turque devrait être invitée à reconsidérer la loi de naturalisation en vigueur dans la partie de l'île qu'elle contrôle, afin que son application n'entraîne pas une altération de la structure démographique de l'île.

I. Projet de recommandation

1. Les événements de 1974 ont entraîné une division de fait de l'île de Chypre en deux parties. Dans la partie sud, contrôlée par le Gouvernement de la République de Chypre, réside la presque totalité de la communauté chypriote grecque. Dans la partie nord, contrôlée par l'administration chypriote turque, réside la presque totalité de la communauté chypriote turque.

2. D'après le Gouvernement de la République de Chypre, la population de la partie sud, à la fin de 1990, était estimée à 575 000 personnes, alors qu'elle était de 505 700 en 1974. Le taux d'accroissement pour la période 1974-1990 serait de 13,70%.

3. D'après l'administration chypriote turque, la population de la partie nord, à la fin de 1990, était estimée à 171 500 personnes, alors qu'elle était de 115 600 en 1974. Le taux d'accroissement pour la période 1974-1990 serait de 48,35%.

4. Etant donné que les taux d'accroissement naturel de la population, calculés à partir du nombre de naissances et de décès, sont comparables dans les deux parties de l'île, l'augmentation de la population dans la partie nord doit être due à un important afflux de migrants.

5. C'est un fait admis qu'il y a eu, à partir de 1975, une arrivée de ressortissants turcs dans la partie nord de Chypre, où ils se sont installés durablement. Les vagues de migrants ont été particulièrement importantes en 1975 et 1977, car, même en admettant les estimations les plus modestes, elles représentaient 10% de la population chypriote turque de l'époque. Par la suite, il y eut un flux migratoire moins important, mais continu. Depuis 1974, l'armée turque est présente dans la partie nord de l'île avec un contingent qui, à l'heure actuelle, est estimé à quelque 30 000 hommes, équivalent à 15% de la population totale de cette partie de l'île.

6. La politique de l'administration chypriote turque à l'égard des migrants turcs a visé à promouvoir leur installation définitive dans l'île.

in the island. Migrants are granted housing, land or other properties on special terms. However, the most important measure has been to allow them to acquire Cypriot nationality and hence political rights. The legal texts give the authorities discretionary power in this matter.

7. The Greek Cypriots are extremely concerned at the arrival of the Turkish migrants. At first, the Turkish Cypriots regarded this injection of manpower as essential. Today, the growing number of migrants, their naturalisation and the important role that some of them play in political life have given rise to wide divergences within the Turkish-Cypriot community.

8. The presence and naturalisation of the Turkish migrants, who once established on the island become settlers, constitute an additional obstacle to a peaceful, negotiated solution of the Cypriot conflict.

9. The Assembly therefore recommends that the Committee of Ministers:

i. instruct the European Population Committee (CDPO) to conduct a census of the island's population, in co-operation with the authorities concerned, in order to replace population estimates with reliable data;

ii. request the authorities of the Republic of Cyprus and the Turkish-Cypriot administration to keep the arrival of aliens on the island under strict control;

iii. appeal to the Turkish-Cypriot administration to reconsider the legislation on naturalisation in force in the part of the island it controls, so that no changes in the demographic structure of the island result from the application of such legislation;

iv. promote the establishment of a climate of trust between the two Cypriot communities;

v. invite the guarantor powers of the Republic of Cyprus to respect the provisions of the 1959 agreements scrupulously, especially with regard to the presence of armed forces on the island;

vi. invite Turkey to register in its Cyprus Consulate all Turkish citizens residing and arriving in Cyprus;

vii. give its full support to the efforts of the Secretary General of the United Nations to achieve the rapid re-establishment in the whole of Cyprus of a law-based state accepted by both communities.

La concession de logements, de terres ou d'autres propriétés se fait selon un régime particulier pour les migrants. Toutefois, la mesure la plus importante est la possibilité qui leur est offerte d'accéder à la nationalité et par conséquent aux droits politiques. Les textes juridiques accordent aux autorités un pouvoir discrétionnaire dans ce domaine.

7. Les Chypriotes grecs sont extrêmement préoccupés par l'arrivée des migrants turcs. Les Chypriotes turcs, au début, ont considéré cet apport de main-d'œuvre comme indispensable. Aujourd'hui, l'accroissement du nombre de migrants, leur naturalisation et l'importance du rôle que certains d'entre eux jouent dans la vie politique ont introduit d'importantes divergences au sein de la communauté chypriote turque.

8. La présence et la naturalisation des migrants turcs qui, une fois établis dans l'île, deviennent des colons constituent un obstacle supplémentaire à une solution pacifique et négociée du conflit chypriote.

9. En conséquence, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres:

i. de confier au Comité européen sur la population (CDPO) la tâche de procéder à un recensement de la population de l'île, en coopération avec les autorités concernées, afin que les estimations cèdent la place à des données fiables;

ii. de demander aux autorités de la République de Chypre et de l'administration chypriote turque de contrôler strictement l'arrivée des étrangers sur l'île;

iii. de lancer un appel à l'administration chypriote turque pour qu'elle reconsidère la loi de naturalisation en vigueur dans la partie de l'île qu'elle contrôle, afin que son application n'entraîne pas une altération de la structure démographique de l'île;

iv. de promouvoir l'établissement d'un climat de confiance entre les deux communautés chypriotes;

v. d'inviter les puissances garantes de la République de Chypre à respecter scrupuleusement les dispositions des accords de 1959, notamment en ce qui concerne la présence sur l'île de contingents militaires;

vi. d'inviter la Turquie à enregistrer, auprès de son consulat à Chypre, tous les ressortissants turcs résidant et arrivant à Chypre;

vii. d'accorder tout son appui aux efforts du Secrétaire général des Nations Unies pour parvenir, dans les plus brefs délais, au rétablissement dans l'ensemble de Chypre d'un Etat de droit accepté par les deux communautés.

II. Explanatory memorandum

by Mr CUCÓ

Introduction

1. This report has been written in response to the motion for a resolution on the demographic structure of the Cypriot communities (Doc. 6249), presented in May 1990 by Mr Matsis and other members of the Assembly. Even before the motion was tabled, the Assembly had expressed its interest in this matter.

2. For example, in May 1987, in Recommendation 1056 (1987) on national refugees and missing persons in Cyprus, the Assembly recommended that the Committee of Ministers ask the leaders of both the Greek and Turkish Cypriot communities not to alter the demographic structure of the island and especially to avoid untimely migratory movements.

3. In September 1989, in Resolution 927 (1989) on the situation of the ethnic and Muslim minority in Bulgaria, the Assembly instructed its Committee on Migration, Refugees and Demography to examine the conditions under which the Muslims from Bulgaria were received and settled in Turkey and to check that compliance with Assembly Recommendation 1056 (1987) was being observed. At the time, this paragraph was included because some members of the Assembly feared that Bulgarian nationals might settle in Cyprus.

4. When the Sub-Committee on Refugees visited Turkey in March 1990, while it was drafting its report on the reception and settlement of refugees in Turkey (Doc. 6267), it raised the question of the settlement of these persons in the northern part of Cyprus. Nevertheless, as stated in the report, the sub-committee was unable to obtain any information on this subject from the Turkish authorities.

5. The report of Mr Jean Riesen and Mr Andreas Müller (Doc. 5716), which was debated before the adoption of the above-mentioned Recommendation 1056 (1987), referred to the population movements that had taken place in Cyprus after the events of 1974 and the difficulties in establishing exact figures.

6. In order to try to gather reliable statistical data in both parts of the island, the committee authorised me to go to Cyprus for on-the-spot meetings with population experts of both communities, representatives of the political parties in the government and opposition and representatives of migrants who had settled on the island. In order to elicit information on the number of

II. Exposé des motifs

par M. CUCÓ

Introduction

1. La proposition de résolution relative à la structure démographique des communautés chypriotes (Doc. 6249) présentée, en mai 1990, par M. Matsis et plusieurs membres de l'Assemblée, est à l'origine du présent rapport. Mais bien avant le dépôt de cette proposition de résolution, l'Assemblée avait déjà manifesté son intérêt pour cette question.

2. Ainsi, en mai 1987, dans la Recommandation 1056 (1987) relative aux réfugiés nationaux et aux personnes disparues à Chypre, l'Assemblée demandait au Comité des Ministres d'inviter les dirigeants des deux communautés chypriotes, grecque et turque, à ne pas altérer la structure démographique de l'île, notamment par des mouvements migratoires inopportuns.

3. En septembre 1989, dans la Résolution 927 (1989) relative à la situation de la minorité ethnique et musulmane en Bulgarie, l'Assemblée avait chargé sa commission des migrations, des réfugiés et de la démographie d'examiner dans quelles conditions les musulmans en provenance de Bulgarie étaient accueillis et installés en Turquie, et de vérifier si le respect de la Recommandation 1056 (1987) était assuré. A l'époque, l'inclusion de ce paragraphe dans la résolution avait été motivée par la crainte éprouvée par certains membres de l'Assemblée de voir des ressortissants bulgares s'installer à Chypre.

4. L'éventuelle installation de ces personnes dans la partie nord de Chypre a été évoquée par la sous-commission des réfugiés lors de sa visite en Turquie en mars 1990, dans le cadre de la préparation du rapport sur l'accueil et l'installation de réfugiés en Turquie (Doc. 6267). Toutefois, comme il a été signalé dans ce document, la sous-commission n'avait pu obtenir aucune information sur cette question auprès des autorités turques.

5. Le rapport de M. Jean Riesen et M. Andreas Müller (Doc. 5716), dont la discussion a précédé l'adoption de la Recommandation 1056 (1987) ci-dessus citée, faisait aussi allusion aux mouvements de population qui s'étaient produits dans l'île après les événements de 1974, ainsi qu'aux difficultés rencontrées pour établir des chiffres précis.

6. Pour essayer de rassembler des données statistiques fiables dans les deux parties de l'île, la commission m'a autorisé à me rendre à Chypre pour rencontrer sur place des experts démographiques des deux communautés, des représentants des partis politiques, au pouvoir et dans l'opposition, et des représentants des migrants qui se seraient installés sur l'île. Afin d'obtenir des

Turkish soldiers permanently stationed in the northern part of Cyprus, the committee had hoped that I would meet some Turkish army officers. This was not possible, although I did have the opportunity to talk to the Turkish ambassador in Nicosia.

7. I was in Cyprus from 4 to 8 November 1991. Three weeks before I set out, I forwarded the questionnaire on demographic data variations since 1974 (which may be found in Appendix I) to demographic experts in both parts of the island, via the competent authorities, so that I could obtain precise answers during my visit.

8. After my visit to both parts of the island, the committee organised a hearing of independent experts in Paris during its meeting on 21 January 1992, with a view to supplementing and, if necessary, correcting the data I had collected.

9. The two experts invited, Professor Hansjörg Brey (*Südosteuropa-Gesellschaft*, Munich) and Professor Günter Heinritz (*Institut für Geographie, Technische Universität, Munich*), the authors of one of the most recent surveys on the structure and distribution of the population on Cyprus since 1974,¹ passed on a large amount of information that they had gathered during their visits to both parts of the island, most of which agreed with the data I had collected.

10. During this meeting, a member of the Turkish parliamentary delegation proposed that a Finnish demographic expert be invited to present his views on the matter. The committee accepted, but the expert declined the invitation, as he did not consider himself to be qualified to talk about the demographic structure of the Cypriot communities.

11. Before discussing the subject, I would like to define the terminology used to describe the two parts of Cyprus. The "southern part" of the island refers to the area controlled by the Government of the Republic of Cyprus, where almost all of the Greek-Cypriot community live. The "northern part" refers to the area controlled by the Turkish-Cypriot administration, where almost all of the Turkish-Cypriot community live.

12. I would like to conclude this section by thanking the authorities of the Republic of Cyprus and the Turkish-Cypriot administration for receiving me and for their valuable co-operation, without which this report could not have been written.

1. *Bevölkerungsverteilung und Siedlungsstruktur in Zypern nach 1974*, Beihefte zum Tübinger Atlas des Vorderen Orients, Dr Ludwig Reichert Verlag, Wiesbaden 1988.

informations sur le nombre de soldats turcs stationnés en permanence dans la partie nord de Chypre, la commission avait souhaité que je rencontre des officiers de l'armée turque. Ceci n'a pas été possible, mais j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec l'ambassadeur de Turquie à Nicosie.

7. Ma visite à Chypre a eu lieu du 4 au 8 novembre 1991. Trois semaines avant la visite, j'ai adressé aux experts démographes des deux parties de l'île, par le biais des autorités compétentes, le questionnaire sur l'évolution des données démographiques depuis 1974, qui figure à l'annexe I, cela afin d'obtenir des réponses précises lors de ma visite.

8. Après ma visite aux deux parties de l'île, la commission a organisé à Paris, lors de la réunion du 21 janvier 1992, une audition d'experts indépendants afin de compléter les données que j'avais recueillies et, si nécessaire, les corriger.

9. Les deux experts invités, les professeurs Hansjörg Brey (*Südosteuropa-Gesellschaft*, Munich) et Günter Heinritz (*Institut für Geographie, Technische Universität, Munich*), auteurs d'un des ouvrages les plus récents sur la structure et la distribution de la population à Chypre depuis 1974¹, ont apporté de nombreuses informations obtenues lors de leurs visites dans les deux parties de l'île. Dans leur grande majorité, elles étaient concordantes avec celles que j'avais moi-même rassemblées.

10. Au cours de la même réunion, un membre de la délégation parlementaire turque a proposé, et la commission a accepté, d'inviter un expert démographe finlandais à présenter ses vues sur cette question. Cet expert a toutefois décliné l'invitation car il ne se considérait pas compétent pour juger de la structure démographique des communautés chypriotes.

11. Avant d'aborder le sujet, je tiens à préciser la terminologie utilisée pour désigner l'une ou l'autre des deux parties de Chypre. Le terme « la partie sud » de l'île désigne celle contrôlée par le Gouvernement de la République de Chypre, et où réside la presque totalité de la communauté chypriote grecque. Le terme « la partie nord » désigne celle contrôlée par l'administration chypriote turque, et où réside la presque totalité de la communauté chypriote turque.

12. Pour conclure ce chapitre, je souhaite exprimer ma reconnaissance aux autorités de la République de Chypre et de l'administration chypriote turque pour leur accueil ainsi que pour leur précieuse coopération. Sans celle-ci, la rédaction de ce rapport n'aurait pas été possible.

1. *Bevölkerungsverteilung und Siedlungsstruktur in Zypern nach 1974*, Beihefte zum Tübinger Atlas des Vorderen Orients, Dr Ludwig Reichert Verlag, Wiesbaden 1988.

Historical background

13. The two salient features of Cyprus's history are: the numerous successive waves of occupation that have engulfed the island and the Greek presence on Cyprus since 2000 BC. For centuries, the island has been an interface for the peoples, civilisations and cultures of Asia, Africa and Europe.

14. For three centuries, as from 1192 AD, the crusaders made the island into Latin Christendom's isolated, solitary bastion in the Mediterranean. In 1571, after just under a century of Venetian domination, Cyprus became a possession of the Ottoman empire. Over three hundred years later, in 1878, the Ottomans ceded the island to Great Britain in return for British help against the mutual enemy, Russia. In 1914, the Ottoman empire declared war on Great Britain which annexed the island.

15. It was not until 16 August 1960 that Cyprus achieved independence, as a result of the agreements signed in Zurich and London in February 1959 between the representatives of the United Kingdom, Greece, Turkey and the two Cypriot communities. These agreements rule out the uniting of the island with any other state or its partition.

16. The 1960 Constitution provided for the participation of both the Greek and Turkish communities in all the institutions of the new republic. The House of Representatives, which had fifty seats, allotted 70 % of them to the Greek-Cypriot community (which at that time made up approximately 80 % of the population) and 30 % to the Turkish-Cypriot community (which accounted for the remaining 20 % or so of the population).

17. Nevertheless, the application of the Constitution proved more difficult than had been expected. The two communities, which were too susceptible to the respective influences of Greece and Turkey, accused each other of violating the 1959 agreements and the 1960 Constitution. In the period from 1960 to the end of 1963 part of the Greek-Cypriot population, which had played a leading role in the uprising against the British occupation, continued to defend the idea of uniting Cyprus with Greece (*Enosis*). At the end of November 1963, the Turkish-Cypriot community rejected the constitutional amendments proposed by President Makarios. Attacks on members of this community at the end of December 1963 plunged the country into a deep political crisis, which ended in the fall of the intercommunal government.

Rappel historique

13. Il convient de rappeler que l'histoire de Chypre est marquée par deux données fondamentales: les nombreuses vagues d'occupation qui ont déferlé successivement sur l'île et la présence de Grecs à Chypre depuis le second millénaire avant Jésus-Christ. Depuis des siècles l'île a été un lieu de rencontre des peuples, des civilisations et des cultures d'Asie, d'Afrique et d'Europe.

14. A partir de 1192, et pendant trois siècles, les Croisés ont fait de l'île un bastion isolé et solitaire de la chrétienté latine en Méditerranée. En 1571, après moins d'un siècle de domination vénitienne, Chypre est devenue une possession de l'Empire ottoman pour une période de trois cents ans. En 1878, ce dernier a cédé l'île à la Grande-Bretagne en échange du soutien britannique contre l'étranger russe qui les menaçait tous deux. En 1914, l'Empire ottoman a déclaré la guerre à la Grande-Bretagne et cette dernière a procédé à l'annexion de l'île.

15. Ce n'est que le 16 août 1960 que Chypre accède à l'indépendance. Celle-ci résulte des accords signés à Zurich et à Londres en février 1959 entre les représentants du Royaume-Uni, de la Grèce, de la Turquie et des deux communautés chypriotes. Ces accords excluent aussi bien le rattachement de l'île à un autre Etat que son partage.

16. La Constitution de 1960 prévoyait une participation des deux communautés, grecque et turque, à toutes les institutions de la nouvelle république. La Chambre des représentants qui comprenait 50 sièges, prévoyait que 70 % seraient réservés à la communauté chypriote grecque (représentant à l'époque environ 80 % de la population) et 30 % à la communauté chypriote turque (représentant les quelque 20 % restants de la population).

17. Mais l'application de la Constitution s'est avérée plus difficile que prévue. Les deux communautés, trop sensibles aux influences respectives de la Grèce et de la Turquie, se sont accusées mutuellement de violer les accords de 1959 ainsi que la Constitution de 1960. Durant la période allant de 1960 à la fin de 1963, une partie de la population chypriote grecque, qui avait joué un rôle prépondérant dans la révolte contre l'occupation britannique, a continué à défendre l'idée du rattachement de Chypre à la Grèce (*Enosis*). Fin novembre 1963, les amendements à la Constitution proposés par le Président Makarios ont été rejetés par la communauté chypriote turque. Les attaques dont ont été victimes des membres de cette communauté, fin décembre 1963, ont plongé le pays dans une grave crise politique qui a entraîné la chute du gouvernement composé de représentants des deux communautés.

18. The continual clashes at the beginning of 1964 led the United Nations Security Council to dispatch a United Nations peacekeeping force (UNFICYP) to the island in March of the same year. It is still stationed there.

19. Between 1964 and 1967 the Cyprus crisis became one of the main sources of tension between Greece and Turkey. Despite the provisions of the 1959 agreements limiting the size of the Greek and Turkish military contingents stationed in Cyprus, Greek armed forces moved on to the island with the authorities' consent. During this period, the Turkish-Cypriot community, which felt left out of the Republic's administrative, legal and political organs, set up its own institutions.

20. In December 1967 and January 1968, following the agreements reached between Greece and Turkey, most of the Greek armed forces stationed on the island were repatriated. The political climate improved and a few months later intercommunal talks began with a view to arriving at a just and peaceful solution of the Cypriot question.

21. On 15 July 1974, the *coup d'état* of Nikos Sampson, an avowed advocate of *Enosis* who enjoyed the open support of the military junta in power in Greece, set a real tragedy in motion. On 19 July 1974 President Makarios, who had had to leave the island, told the United Nations Security Council that the coup had led to much bloodshed and the loss of many human lives.

22. The Turkish military intervened the next day, 20 July 1974. The Turkish Government intended in this way to exercise its rights under the 1960 Guarantee Treaty. On 14 August 1974 a second wave of Turkish armed forces arrived in Cyprus and occupied the northern third of the island. The island was thus divided into two parts separated by a demarcation line. After this partition, the Greek Cypriots from the northern part of the island fled to the south and the Turkish Cypriots living in the south abandoned it to take refuge in the north. They had all therefore become refugees in their own country.

23. In 1975, the northern part occupied by the Turkish army was proclaimed the Turkish Federated State of Cyprus, which became the Turkish Republic of Cyprus¹ in 1983 and is recognised only by Turkey. This unilateral declaration of independence was condemned by the United Nations Security Council.

1. This reference to these two entities does not imply any recognition by the Rapporteur. The only state recognised by the Council of Europe is the Republic of Cyprus.

18. Les affrontements qui se sont poursuivis au début de l'année 1964 ont amené le Conseil de sécurité des Nations Unies à envoyer au mois de mars de cette même année une force de paix des Nations Unies (UNFICYP), qui aujourd'hui encore stationne sur l'île.

19. Durant la période allant de 1964 à 1967, un climat de crise s'est installé à Chypre qui devenait une des principales sources de tension entre la Grèce et la Turquie. Malgré les dispositions contenues dans les accords de 1959, limitant la taille des contingents militaires grecs et turcs stationnés à Chypre, des forces armées grecques sont venues s'installer sur l'île avec l'assentiment des autorités. Pendant ce temps, la communauté chypriote turque, se sentant exclue des organes politiques, administratifs et juridiques de la république, a créé ses propres institutions.

20. En décembre 1967 et en janvier 1968, suite à des accords passés entre la Grèce et la Turquie, la majorité des forces armées grecques qui stationnaient sur l'île a été rapatriée. Le climat politique s'est amélioré et, quelques mois plus tard, ont débuté les conversations intercommunautaires en vue de parvenir à une solution juste et pacifique du problème chypriote.

21. Le 15 juillet 1974, le coup d'Etat de Nikos Sampson, un partisan déclaré de l'*Enosis*, ouvertement soutenu par la junte militaire au pouvoir en Grèce, a déclenché une véritable tragédie. Le 19 juillet 1974, le Président Makarios, contraint à quitter l'île, a déclaré au Conseil de sécurité des Nations Unies que «le coup d'Etat a fait couler beaucoup de sang et entraîné des pertes importantes en vies humaines».

22. Le lendemain, 20 juillet 1974, s'est produite l'intervention militaire turque. Le Gouvernement turc entendait exercer ainsi les droits qui lui étaient reconnus par le traité de garantie de 1960. Le 14 août 1974, une deuxième vague de forces armées turques arrivait à Chypre et occupait le tiers nord de l'île. S'est ainsi produite une division de l'île en deux parties séparées par une ligne de démarcation. A la suite de cette partition, les Chypriotes grecs de la partie nord de l'île se sont réfugiés dans la partie sud, tandis que les Chypriotes turcs, habitant dans la partie sud, l'ont abandonnée pour se réfugier dans la partie nord. Les uns et les autres sont ainsi devenus des réfugiés dans leur propre pays.

23. En 1975, dans la partie nord occupée par l'armée turque, a été proclamé l'Etat turc fédéré de Chypre, devenu en 1983 République turque du nord de Chypre¹, qui est seulement reconnue par la Turquie. Cette proclamation unilatérale d'indépendance a été condamnée par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

1. La référence à ces deux entités n'implique aucune reconnaissance de la part du rapporteur. Le seul Etat reconnu par le Conseil de l'Europe est la République de Chypre.

24. The declaration of independence drove a larger wedge between the two communities and made intercommunal dialogue even more difficult, despite the efforts of the United Nations Secretary General, who had been entrusted with a mission of good offices by the international community.

25. The partition of the island, which the Council of Europe does not acknowledge, is essentially a political problem, but it also has a human dimension that is sometimes overlooked. Almost one third of the island's population has been displaced by the conflict. The size of this population movement explains why the political and humanitarian aspects of the Cypriot question are so closely linked. I agree with the committee's previous Rapporteurs, Mr Riesen and Mr Müller, that it will be hard to find a solution to the humanitarian problems if no progress is made towards a political settlement of the dispute. Conversely, humanitarian issues (displaced and missing persons and migration) constitute substantial stumbling blocks to a political answer.

Demographic data up to 1974

26. The first census of the island's population was carried out by the British authorities in 1881. Any previous data on the Cypriot population come from historical archives, which sometimes contain estimates of the number of inhabitants on the island. These figures and evaluations show that, as soon as the island became a possession of the Ottoman empire, a Greek Christian and Turkish muslim community began to live side by side on Cyprus. Travellers', consuls' or local authorities' estimates of the population under the Ottoman occupation, although unscientific, point to substantial fluctuations in the size of the two communities. These variations are due, like those in other parts of Europe, to the population movements attendant on conquest, the expansion or decline of trade, plagues or famine.

27. The British authorities conducted a population census in 1881, three years after they had established themselves in Cyprus. The British colonial authorities subsequently published regular demographic statistics on the island's population. Appendix II contains the data from the censuses of 1881, 1901, those of 1921 and 1946, following the two world wars, and the registration of the population of 1956.

24. La déclaration d'indépendance a eu pour conséquences d'éloigner davantage les deux communautés et de rendre le dialogue intercommunautaire encore plus difficile malgré les efforts du Secrétaire général des Nations Unies, auquel la communauté internationale a confié une mission de bons offices.

25. La partition de l'île, que le Conseil de l'Europe n'admet pas, est un problème essentiellement politique, mais qui comporte aussi une dimension humanitaire parfois négligée. Près d'un tiers de la population de l'île a été déplacé par le conflit. L'ampleur de ce mouvement de population explique pourquoi les aspects politiques et humanitaires de la question chypriote sont si étroitement liés. Comme les précédents rapporteurs de la commission, MM. Riesen et Müller, j'estime qu'il sera difficile de trouver une solution aux problèmes humanitaires sans simultanément avancer vers un règlement politique du conflit. Inversement, les problèmes de caractère humanitaire (populations déplacées, mouvements migratoires, personnes disparues) constituent d'importants obstacles à la solution politique.

Données démographiques jusqu'en 1974

26. Le premier recensement de la population de l'île a été effectué par les autorités britanniques en 1881. Toutes les données relatives à la population chypriote antérieures à cette date proviennent d'archives historiques où l'on trouve, de temps en temps, des estimations sur le nombre d'habitants de l'île. Au-delà des chiffres, ces estimations permettent de constater qu'à partir du moment où l'île devient une possession de l'Empire ottoman, deux communautés, l'une grecque chrétienne, l'autre turque musulmane, commencent à cohabiter à Chypre. Les estimations de population pendant l'occupation ottomane, dues à des voyageurs, consuls ou autorités locales, bien qu'elles n'aient aucune valeur scientifique, indiquent que d'importantes variations se produisent dans la taille des deux communautés. Elles sont dues, comme dans d'autres parties du continent européen, aux mouvements de population qui accompagnent toute conquête, à l'essor ou au déclin du commerce, à la famine, etc.

27. En 1881, trois ans après leur établissement à Chypre, les autorités britanniques ont procédé à un recensement de la population. Dans les années qui ont suivi, les autorités coloniales britanniques ont publié régulièrement des statistiques sur la population de l'île. A l'annexe II figurent les données relatives aux recensements de 1881, de 1901, des années qui ont suivi la première et la seconde guerres mondiales (1921 et 1946), et à l'enregistrement de la population effectué en 1956.

28. In 1881, the total population was 186 173, of whom 137 631 (73,9%) were Greek Cypriots and 45 458 (24,4%) Turkish Cypriots.

29. Twenty years later, the 1901 census showed a marked increase in the total population to 237 022. Greek Cypriots accounted for 182 739 (77,1%) and 51 309 (21,6%) were Turkish Cypriots. If these figures are compared with those recorded in 1881, it is plain that the two communities' rates of increase had varied greatly. While the Greek Cypriot population had grown by 32,7% during this period, the number of Turkish Cypriots had risen by only 12,8%. As the birth and death rates of the two communities were similar, the logical explanation for this divergence would seem to be that the setting-up of the British colonial regime had caused an unquantifiable number of Turkish Cypriots to leave for the territory of the Ottoman empire.

30. In 1921, the total population amounted to 310 715. Greek Cypriots accounted for 244 887 (78,8%) and 61 339 (19,7%) were Turkish Cypriots. Once again, it is difficult to say exactly why the Greek-Cypriot population had expanded faster than that of the Turkish Cypriots. The first world war, the conflict between Greece and Turkey and the massacring of the Armenian and Greek minorities in Anatolia probably impelled an unspecified number of Christians to seek refuge in Cyprus.

31. Immediately after the second world war, the census carried out by the British administration in 1946 put the total number of inhabitants at 450 114 (361 199 or 80,2% Greek Cypriots and 80 548 or 17,9% Turkish Cypriots). The rate of increase of the Greek-Cypriot population since the 1921 census had exceeded that of the Turkish Cypriots.

32. In 1956, a few years before independence, the island's population was estimated at 528 618. Greek Cypriots accounted for 417 080 (78,9%) and 91 980 (17,4%) were Turkish Cypriots. These figures display a growth rate that is virtually identical for both communities and which would tally with the natural increase in the Cypriot population. These data are probably the last to be accepted by both parties without too many objections.

33. In 1960, the year Cyprus became independent, the census was conducted by the new republic. According to the Department of Statistics and Research, the island's population was 573 566; 442 138 (77,1%) of whom were Greek Cypriots and 104 320 (18,2%) Turkish Cypriots.

28. En 1881, la population totale s'élevait à 186 173 personnes dont 137 631 (73,9%) étaient des Chypriotes grecs et 45 458 (24,4%) des Chypriotes turcs.

29. Vingt ans plus tard, le recensement de 1901 fait apparaître une très nette augmentation de la population totale qui atteint le chiffre de 237 022 personnes. 182 739 (77,1%) étaient des Chypriotes grecs et 51 309 (21,6%) des Chypriotes turcs. La comparaison de ces données avec celles du recensement de 1881 fait apparaître des différences très importantes dans les taux d'accroissement des deux communautés. Si, pendant cette période, la population chypriote grecque s'est accrue de 32,7%, la population chypriote turque ne l'a fait que de 12,8%. Considérant que les taux de naissance et de mortalité des deux communautés sont semblables, l'explication logique de cet écart serait que l'instauration du régime colonial britannique a provoqué le départ vers l'Empire ottoman d'un nombre impossible à préciser de Chypriotes turcs.

30. En 1921, la population totale s'élevait à 310 715 personnes dont 244 887 (78,8%) Chypriotes grecs et 61 339 (19,7%) Chypriotes turcs. Là encore, il est difficile de donner une explication précise du fait que la population chypriote grecque ait augmenté plus rapidement que la population chypriote turque. Sans doute, la première guerre mondiale, le conflit entre la Grèce et la Turquie et les massacres dont ont été victimes les minorités arméniennes et grecques résidant en Anatolie ont dû pousser un nombre non déterminé de personnes de religion chrétienne à chercher refuge à Chypre.

31. Le recensement effectué par l'administration britannique immédiatement après la seconde guerre mondiale, en 1946, a donné le chiffre de 450 114 habitants pour la population totale, de 361 199 (80,2%) pour la population chypriote grecque et de 80 548 (17,9%) pour la population chypriote turque. Par rapport au recensement de 1921, le taux d'accroissement de la population chypriote grecque est supérieur à celui de la population chypriote turque.

32. En 1956, quelques années avant l'indépendance, la population de l'île était estimée à 528 618 habitants, dont 417 080 (78,9%) Chypriotes grecs et 91 980 (17,4%) Chypriotes turcs. Ces chiffres font apparaître un taux de croissance pratiquement identique pour les deux communautés et qui correspondrait à l'accroissement naturel de la population chypriote. Ces données sont probablement les dernières à être acceptées sans trop de contestation par les deux parties.

33. En 1960, année de l'indépendance de Chypre, le recensement est effectué par la nouvelle république. Ainsi, d'après le Département de statistiques et de recherche, la population de l'île était de 573 566 personnes, dont 442 138 (77,1%) Chypriotes grecs et 104 320 (18,2%) Chypriotes

The more substantial increase in the Turkish Cypriot population between 1954 and 1960 is probably due to the fact that more Greek Cypriots than Turkish Cypriots emigrated during this period.¹

34. The figures supplied by the Turkish-Cypriot administration for 1960 are slightly different because they included the population of the British sovereign bases. The total population of the island is said to be 577 615 inhabitants — 448 857 (77,7 %) Greek Cypriots and 104 350 (18,1 %) Turkish Cypriots.

35. The Department of Statistics and Research of the Republic of Cyprus set the total population of the island in 1974 at 641 000 — 506 000 (78,9 %) of whom were Greek Cypriots and 118 000 (18,4 %) Turkish Cypriots. The figure for the Greek-Cypriot population includes the Maronite, Armenian and Latin Christian minorities, who had opted for membership of this community, as they were allowed to do under the constitution.

36. The Turkish-Cypriot administration provides a slightly discrepant figure for the population of this community for that year — 115 758 — but does not advance any figure for the total population of the island.

37. It is practically impossible to obtain any figures of the island's total population after partition in July 1974, as censuses have been replaced by estimates.

Data variations since 1974

38. I was able to meet Greek-Cypriot and Turkish-Cypriot demographers in Cyprus. As I said in the introduction, they had been sent a questionnaire with a view to gathering sufficiently homogeneous data on population trends, breakdown by age, migratory movements, naturalisations and a number of demographic indicators since 1974. I must make it clear here that the data I received from the Government of the Republic of Cyprus concerning the southern part of the island are exhaustive and cover every point of the questionnaire they were sent. As for the northern part of the island, the Turkish-Cypriot administration first sent me a general memorandum and it was only on my insistence that I was handed a table containing some of the demographic data requested.

1. See Appendix IV "Cyprus: Migration", Doc. 5716, report of Mr Riesen and Mr Müller.

turcs. L'accroissement plus important de la population chypriote turque entre 1954 et 1960 est probablement dû au fait que l'émigration chypriote grecque a été plus importante que l'émigration chypriote turque pendant cette période¹.

34. Les chiffres fournis par l'administration chypriote turque pour l'année 1960 sont légèrement différents, car ils incluent la population des bases sous souveraineté britannique. La population totale de l'île s'élèverait à 577 615 habitants, dont 448 857 (77,7 %) seraient des Chypriotes grecs et 104 350 (18,1 %) des Chypriotes turcs.

35. Pour l'année 1974, le Département de statistiques et de recherche de la République de Chypre donne le chiffre de 641 000 personnes pour la population totale de l'île, dont 506 000 (78,9 %) pour la population chypriote grecque et de 118 000 (18,4 %) pour la population chypriote turque. Le chiffre de la population chypriote grecque comprend les minorités maronite, arménienne et latine qui, comme le leur permettait la Constitution, avaient choisi d'appartenir à cette communauté.

36. Pour cette même année 1974, l'administration chypriote turque fournit un chiffre légèrement différent pour la population de cette communauté. Le nombre de Chypriotes turcs serait de 115 758, aucun chiffre n'étant avancé pour la population totale de l'île.

37. Depuis la partition de l'île en deux parties, en juillet 1974, il est pratiquement impossible d'obtenir des chiffres sur la population totale de l'île, les estimations ayant remplacé les recensements.

Evolution des données depuis 1974

38. J'ai eu la possibilité de rencontrer à Chypre des démographes chypriotes grecs et chypriotes turcs. Comme je l'ai indiqué dans l'introduction, un questionnaire leur avait été envoyé afin de pouvoir recueillir des données suffisamment homogènes sur l'évolution de la population, de sa composition par structure d'âge, des mouvements migratoires et des naturalisations, ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs démographiques depuis 1974. Je me dois de préciser ici que les données qui m'ont été fournies par le Gouvernement de la République de Chypre, pour la partie sud de l'île, ont un caractère exhaustif et couvrent point par point le questionnaire que je leur avait adressé. Pour la partie nord de l'île, l'administration chypriote turque m'avait d'abord soumis un mémorandum de caractère général et ce n'est que sur mon insistance qu'un tableau contenant une partie des données démographiques sollicitées m'a été remis.

1. Voir annexe IV « Chypre: les mouvements migratoires » au Doc. 5716, rapport de MM. Riesen et Müller.

39. I have tried to supplement these data, especially those on the total population of the island, with figures from the section on Cyprus in the European Population Committee's (CDPO) report on recent demographic developments in Europe, 1991 edition.

40. I used these figures to draw up a series of tables which may be found in Appendix III Table A, covering the period 1974 to 1990, which show for each community the total population at the end of each year, the percentage increase or decrease of the population, natural increases and net migration as a percentage and population density. The figures I had also asked for concerning the percentage of aliens in the total population were supplied only for certain years.

41. Analysis of these figures reveals spectacular divergences between the two communities, especially in the 1975-1981 period and, to a lesser degree, as from 1981. First, the population in the southern part of the island did not return to its 1974 level until 1979. This is probably explained by the sizeable emigration that occurred over this period. 20 000 Greek Cypriots left the island after the events in 1974 to settle mainly in commonwealth countries and, to a lesser extent, Greece.

42. The total population in the northern part of the island went up constantly during this period to reach 140 501 in 1979, an increase of 32 743 persons, or 28 % compared with the population in 1974. This growth cannot be explained by the natural increase in the population which averaged 1,2 % per annum. It must therefore be due to a substantial influx of migrants. These waves of migration were particularly large in 1975 and 1977 and less so in 1976.

43. The natural rate of increase of the population is comparable in both parts of the island as from 1981. Despite this fact, the population in the northern part is rising at a faster rate because, save in 1981, the net level of migration has always been higher in the north than in the south. Population density intensified in both parts of the island but, logically, the 35,8 % increase in density in the north between 1975 and 1990 outstripped that in the south, where it was 16,2 %.

44. Appendix III also contains table B showing various demographic indicators for both parts of the island: the total number of births, the number of deaths (which makes it possible to calculate the natural rates of increase of the population), fertility (children per woman) the crude marriage rate (marriages per 1 000 per-

39. J'ai essayé de compléter ces données, surtout pour ce qui concerne la population totale de l'île, avec celles qui figurent dans le chapitre «Chypre» du rapport du Comité européen sur la population (CDPO) sur l'évolution démographique récente en Europe, édition 1991.

40. A partir de toutes ces données, j'ai élaboré une série de tableaux qui figurent à l'annexe III. Le tableau A donne pour chaque communauté, pour la période allant de 1974 à 1990, la population totale à la fin de l'année, les pourcentages d'accroissement ou de diminution de la population, d'accroissement naturel, de migration nette ainsi que la densité de la population. Le pourcentage d'étrangers dans la population totale, que j'avais aussi demandé, ne m'a été indiqué que pour certaines années.

41. L'analyse de ces données fait apparaître des divergences spectaculaires entre les deux communautés, notamment pour la période comprise entre 1975 et 1981 et, dans une moindre mesure, à partir de 1981. Tout d'abord, dans la partie sud de l'île, il faut attendre jusqu'à 1979 pour que la population atteigne son niveau de 1974. Ceci s'explique sans doute par l'importance de l'émigration pendant cette période. Après les événements de 1974, près de 20 000 Chypriotes grecs auraient quitté l'île pour s'installer majoritairement dans les pays du Commonwealth et dans une moindre mesure en Grèce.

42. Pour la même période, dans la partie nord de l'île, la population totale augmente constamment pour atteindre en 1979 un chiffre de 140 501, ce qui représente une augmentation de 32 743 personnes (28 %) par rapport à la population de 1974. Cette augmentation ne peut pas s'expliquer par l'accroissement naturel de la population, en moyenne de 1,2 % par an. Elle ne peut donc qu'être due à un important afflux de migrants. Ces vagues de migrants ont dû être particulièrement importantes en 1975 et en 1977 et, dans une moindre mesure, en 1976.

43. A partir de 1981, le taux d'accroissement naturel de la population dans les deux parties est comparable. Si malgré ce fait, le taux d'accroissement de la population est plus élevé dans la partie nord, c'est parce que, sauf en 1981, le taux de migration nette a toujours été supérieur au nord qu'au sud. La densité de la population s'est accrue dans les deux parties de l'île, mais logiquement l'augmentation de la densité dans la partie nord (35,8 % de 1975 à 1990) a été plus importante que dans la partie sud (16,2 %).

44. Dans la même annexe III figure aussi le tableau B contenant différents indicateurs démographiques. Sont indiqués pour les deux parties de l'île le nombre total de naissances, le nombre de décès (qui permettent le calcul des taux d'accroissement naturel de la population), la fécondité (nombre d'enfants par femme), le taux brut de

sons), the crude divorce rate, the infantile mortality rate and life expectancy at birth. The birth rates of the two parts of the island show wide disparities, especially between 1975 and 1980. These divergences are, however, partly offset by an infant mortality rate that is higher in the north than the south. The only comparable data on life expectancy at birth are those for 1979, which reveal a slightly higher life expectancy for the population in the southern part of the island.

45. Appendix III also includes table C giving the breakdown of the population of both parts of the island by age groups. This table shows that the 45 to 64 age group and that of the over 65s are stable. There has been a something of a drop in the 0 to 14 age group in both parts. The 15 to 44 age group, having gone up one percentage point in the south in 1980, fell back to the 1975 level in 1990. This category of the population has increased sharply since 1975 in the northern part.

46. I had asked both parts to supply data on migratory movements since 1974. I wanted to discover the number of migrants per host country and per country of origin. I also wanted to know how many foreign residents there were in both parts of the island, the number of naturalisations and the countries of origin of persons who had acquired Cypriot nationality. Only the authorities of the Republic of Cyprus gave precise answers to these questions. They may be found in Appendix IV, which also contains the incomplete data furnished by the Turkish-Cypriot administration.

47. According to these figures, in 1990, in the southern part of Cyprus, there were 10 529 regular foreign residents, the largest group being the British (2 740). That year in the north there were only 550 aliens. This figure rose to 604 for the period 1 January to 30 September 1991. I am astonished that no Turkish nationals appear on the list of foreign residents in the northern part of Cyprus.

48. As far as naturalisation is concerned, the authorities of the Republic of Cyprus indicate that, since independence, 834 persons have taken Cypriot nationality (See Appendix V). The Turkish-Cypriot Administration did not supply any information about naturalisation.

nuptialité (nombre de mariages pour 1 000 personnes), le taux brut de divortialité, le taux de mortalité infantile et l'espérance de vie à la naissance. Parmi ces indicateurs, les taux de fécondité font apparaître d'importantes différences entre les deux parties de l'île, surtout entre 1975 et 1980. Toutefois, ces différences sont en partie équilibrées par un taux de mortalité infantile plus élevé dans la partie nord que dans la partie sud. Pour ce qui est de l'espérance de vie à la naissance, les seules données comparables sont celles de l'année 1979 qui laissaient apparaître une espérance de vie légèrement supérieure pour la population de la partie sud de l'île.

45. A l'annexe III figure aussi le tableau C donnant la structure de la population des deux parties de l'île par groupes d'âge. Ce tableau laisse apparaître une stabilité pour le groupe d'âge compris entre 45 et 64 ans et pour celui de plus de 65 ans. Pour les groupes âgés de 0 à 14 ans, il y a un certain fléchissement dans les deux parties. Pour le groupe d'âge 15-44 ans, les pourcentages dans la partie sud, après avoir connu une pointe en 1980, sont semblables en 1990 à ceux de 1975; dans la partie nord, cette catégorie de la population a enregistré une très forte hausse depuis 1975.

46. J'avais demandé aux deux parties des données sur les mouvements migratoires depuis 1974. Je souhaitais connaître le nombre de migrants par pays d'accueil ainsi que le nombre de migrants par pays d'origine. Je voulais savoir aussi le nombre de ressortissants étrangers résidant dans les deux parties de l'île et le nombre de naturalisations, avec indication du pays d'origine des personnes ayant accédé à la nationalité chypriote. Seules les autorités de la République de Chypre ont fourni des réponses précises à toutes ces questions. Elles figurent à l'annexe IV. Dans cette même annexe figurent également les données partielles fournies par l'administration chypriote turque.

47. D'après ces chiffres, il y avait, en 1990, dans la partie sud de Chypre, 10 529 étrangers résidant régulièrement, les ressortissants britanniques constituant le groupe le plus important (2 740). Cette même année, dans la partie nord, il n'y avait que 550 étrangers, ce nombre passant à 604 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 1991. Je dois vous faire part de mon étonnement devant le fait qu'aucun ressortissant turc ne figure dans la liste des résidents étrangers dans la partie nord de Chypre.

48. En ce qui concerne les naturalisations, les autorités de la République de Chypre indiquent que, depuis l'indépendance, 834 personnes ont eu accès à la nationalité chypriote (voir annexe V). Aucune donnée sur les naturalisations n'a été fournie par l'administration chypriote turque.

Talks with the parties concerned¹a. *In the part controlled by the Republic of Cyprus*

49. On 5 November 1991, in accordance with the programme drawn up by the Greek-Cypriot authorities, I first met Mr Ghalanos, President of the House of Representatives and Vice-President of the Parliamentary Assembly. He said that the number of persons of Turkish origin who were settling in the northern part of the island was going up. In his opinion, their presence would affect the future, as it could upset the demographic structure of the island. Cyprus ought to be able to take advantage of the calmer atmosphere reigning in the region to reach a peaceful settlement of the conflict between the two communities. Turkey ought to examine its responsibilities as regards this issue. The Cypriots wanted a federal state where the two communities could live together and forget their past differences.

50. At the meeting which took up the rest of the morning of 5 November 1991, experts from the Republic of Cyprus presented me with the divers sets of demographic data analysed in the previous section.

51. Mr Matsis, a member of the Assembly, who attended the meeting, stated that the arrival of the Turkish settlers jeopardised the political balance on the island. He emphasised that the leaders of the Turkish-Cypriot opposition were also worried about the presence of the settlers, especially as the emigration of Turkish Cypriots meant that this Turkish presence might lead to the loss of identity of the Turkish-Cypriot community as such. The American proposal to call an international conference on the Cypriot question had come to nothing because of the intransigence of the leaders of the Turkish-Cypriot administration, first and foremost Mr Denktash, one of the people who was keenest to change the demographic structure of the island.

52. Mr Clerides, Chairman of the Democratic Rally Party (DRP) drew attention to the fact that the Turkish invasion had caused 180 000 Greek Cypriots, who had been resident in the northern part of the island, to go to the south. The vacuum had been filled by Turkish settlers. Their arrival constituted an attempt to alter the population structure of the occupied areas. The DRP's contacts with various political parties from the north had revealed the urgency of reaching a solution, otherwise the Turkish-Cypriot community would become a minority in the northern part. The settlers were likely to vote for Mr Denktash's National Unity Party (NUP). Every election in

Entretiens avec les parties concernées¹a. *Dans la partie contrôlée par la République de Chypre*

49. Le 5 novembre 1991, suivant le programme qui avait été élaboré par les autorités chypriotes grecques, j'ai d'abord rencontré M. Galanos, président de la Chambre des représentants et Vice-Président de l'Assemblée parlementaire. Il a indiqué que le nombre de colons d'origine turque, établis dans la partie nord de l'île, était en augmentation. A son avis, cette présence conditionne l'avenir car elle pourrait renverser la structure démographique de l'île. Chypre devrait pouvoir profiter de l'atmosphère de paix qui s'installe dans la région pour parvenir à un règlement pacifique du conflit qui oppose les deux communautés. La Turquie devrait prendre conscience de ses responsabilités dans ce problème. Les Chypriotes souhaitent un pays à structure fédérale où les deux communautés pourraient vivre ensemble en oubliant les divergences passées.

50. Dans la réunion qui a occupé le reste de la matinée du 5 novembre 1991, les experts de la République de Chypre m'ont présenté les différentes données démographiques analysées dans le chapitre précédent.

51. M. Matsis, membre de l'Assemblée, qui participait à la réunion, a déclaré que l'arrivée de colons originaires de Turquie constitue une atteinte à l'équilibre politique de l'île. Il a souligné que les dirigeants de l'opposition chypriote turque sont également inquiets de la présence des colons. D'autant plus qu'avec l'émigration de Chypriotes turcs, cette présence turque risque d'entraîner la disparition de l'identité de la communauté chypriote turque en tant que telle. La proposition américaine de convoquer une conférence internationale sur la question chypriote a échoué à cause de l'intransigence des dirigeants de l'administration chypriote turque, notamment de M. Denktash, l'un des principaux intéressés par un changement à la structure démographique de l'île.

52. M. Clerides, président du Parti du rassemblement démocratique (PRD), a rappelé que l'invasion turque avait provoqué le départ vers le sud de 180 000 Chypriotes grecs qui résidaient dans la partie nord de l'île. Le vide laissé avait été comblé par l'installation de colons turcs. Leur arrivée constitue une tentative de modifier les structures démographiques du territoire occupé. Les contacts du PRD avec les différents partis politiques du nord ont mis en évidence l'urgence de parvenir à une solution afin d'éviter que la communauté chypriote turque ne devienne minoritaire dans la partie nord. Les colons constituent un réservoir de voix pour le Parti de l'unité

1. The paragraphs of this section reflect the opinions of the people I spoke with.

1. Les paragraphes de ce chapitre reflètent les opinions de mes interlocuteurs.

the northern part was preceded by a massive naturalisation campaign. Negotiations to end the dispute had to be held between representatives of both communities. Recently, at the United Nations, Turkey had given the impression that it might discuss a partial withdrawal from the territory it was occupying, in order to enable some 85 000 Greek Cypriots to return to their homes. Any agreement would have to be guaranteed by the international community. Both communities would naturally have to feel secure for any solution to be reached. This required more extensive international peace guarantees. Cyprus would like to join the European Community. Its members could guarantee its territorial integrity. Time was working against a solution of the problem. In both parts of the island, it was becoming increasingly difficult to find young politicians who had contacts with the other side. In the north, the opposition parties rejected the presence of the Turkish army and settlers more and more, whereas the parties in power were in favour of perpetuating the division.

53. Mr Christofias, Secretary General of Akel (the Communist Party) considered that the occupation of Cyprus by a foreign country which claimed to be European, was an anachronism. If the issue were to be solved, each party would have to shoulder its responsibilities. The occupying power also had responsibilities. Akel had contacts with many Turkish Cypriots who were extremely worried about the presence of the settlers, whose numbers were estimated to be 65 000. This figure had been quoted by the representatives of the Republican Turkish Party (RTP), an opposition party which wanted the reunification of the island. According to reports from the north, the Turkish Cypriots were steadily being ousted from the running of the country's affairs. Any Greek-Cypriot would feel the same, if the percentage of Greeks in the south were as high as that of Turkish nationals in the north. The sense of security that the Turkish presence had given the Turkish Cypriots from 1974 to 1980 had gradually given way to distrust in face of what was perceived as creeping colonisation. The question of the settlers would now have to be an item on the agenda of any negotiations between the two communities. It would be unacceptable for foreigners to decide Cyprus's future. The settlers ought to receive compensation and return to Turkey. Of course, the issue of mixed marriages would have to be carefully examined.

54. Mr Lyssarides, Chairman of EDEK (the Socialist Party) was in favour of a solution guaranteeing the respect of the human rights of both Greek and Turkish Cypriots. The presence

nationale (PUN) de M. Denktash. Chaque élection dans la partie nord est précédée d'une campagne de naturalisations massives. Les négociations pour mettre un terme au conflit doivent se dérouler entre représentants des deux communautés. Ces derniers temps, aux Nations Unies, la Turquie a donné l'impression qu'elle pourrait discuter d'un retrait partiel du territoire qu'elle occupe afin de donner la possibilité à quelque 85 000 Chypriotes grecs de retourner dans leurs foyers. Tout éventuel accord devrait être garanti par la communauté internationale. Certes, pour parvenir à une solution, les deux communautés doivent se sentir en sécurité. Ceci exige que les garanties internationales de paix soient élargies. Chypre souhaite adhérer à la Communauté européenne, dont les Etats membres pourraient garantir son intégrité territoriale. Il faut être conscient que le temps joue contre la solution du problème. Dans les deux parties de l'île, il devient de plus en plus difficile de trouver des femmes et hommes politiques jeunes qui aient des rapports avec l'autre partie. Dans la partie nord de l'île, les partis de l'opposition rejettent de plus en plus la présence des colons et de l'armée turque; les partis au pouvoir, en revanche, sont favorables au maintien de la division.

53. M. Christofias, secrétaire général d'AKEL (Parti communiste), a estimé que l'occupation de Chypre par un pays étranger qui se dit européen est un anachronisme. Pour résoudre le problème, il faut que chaque partie assume les responsabilités qui lui sont propres. Mais la puissance occupante a aussi des responsabilités. AKEL a des contacts avec de nombreux Chypriotes turcs qui sont extrêmement préoccupés par la présence des colons, dont le nombre est estimé à 65 000. Ce chiffre a été avancé par les représentants du Parti républicain turc (PRT), un parti de l'opposition qui souhaite la réunification de l'île. D'après des témoignages recueillis au nord, les Chypriotes turcs sont progressivement écartés de la direction des affaires du pays. N'importe quel Chypriote grec aurait le même sentiment si le pourcentage de Grecs dans la partie sud était celui des ressortissants turcs au nord. Le sentiment de sécurité que la présence turque avait procuré aux Chypriotes turcs de 1974 à 1980 a progressivement cédé la place à la méfiance face à ce qui est perçu comme une colonisation progressive. Aujourd'hui, la question des colons devra figurer nécessairement à l'ordre du jour de toute négociation entre les deux communautés. Mais il ne serait pas acceptable que des étrangers décident de l'avenir de Chypre. Les colons devraient retourner en Turquie après avoir fait l'objet d'une indemnisation. Certes, le problème des mariages mixtes devra être examiné soigneusement.

54. M. Lyssarides, président du Parti socialiste (EDEK), s'est déclaré en faveur d'une solution garantissant le respect des droits de l'homme aussi bien aux Chypriotes grecs qu'aux Chyprio-

of foreign armies on Cypriot soil to back an intercommunal agreement was unacceptable, save when they were part of a United Nations contingent. The presence of the settlers in the northern part of the island was a demographic and political dilemma, because they were likely to turn into a majority in that part of the island. The Turkish-Cypriot political parties were displeased with the settlement policy. The solution of the Cypriot conflict lay in the departure of the settlers, who ought to be compensated. Nevertheless, the settlers provided Mr Denktash with a vital electoral base.

55. Mr Kyprianou, Chairman of the Democratic Party (DP) and Mrs Catselli, a member of the party and former member of the Parliamentary Assembly, said that the presence of settlers in the northern part of Cyprus was a deliberate attempt to change the population structure of the island. The issue of the settlers had become a major stumbling block to solving the Cypriot problem. Turkey had carried out a deliberate colonisation policy with a view to annexing the northern part of the island. As the settlers had arrived, many Turkish Cypriots had left. These facts did not seem to worry the leaders of the Turkish-Cypriot administration who needed the electoral support of the settlers, whose presence came in addition to that of the Turkish army. There were probably more than 80 000 soldiers and settlers in Cyprus in total. The settling of Turkish nationals in Cyprus was part of a Turkish plan to complicate the Cypriot question. In the opinion of Mrs Catselli, the installing of settlers violated the 4th Geneva Convention relative to the protection of civilian persons in time of war. Most of the Turkish settlers ought to leave the island. Those who were married to Cypriots were entitled to stay under current legislation. Turkey raised the humanitarian aspect of repatriating settlers only when this suited it.

56. Mr Vassiliou, President of the Republic of Cyprus, was very pleased about the interest shown by the Parliamentary Assembly in the Cyprus question. In the new international climate prevailing in the region, it would be to the advantage of Europe, the United States and Russia if the conflict were solved. The inflexibility of Mr Denktash was indeed an obstacle to this. Similarly, Turkey's attitude was extremely counter-productive, as it encouraged the intransigence of Mr Denktash. Nonetheless, one should not lose heart, as the United States was drafting some new proposals which might ease the situation. Turkey had always claimed that the two Cypriot communities could not live together. Europe had a very important role to play in the Cypriot

tes turcs. La présence d'armées étrangères sur le sol chypriote sous le prétexte de garantir un accord intercommunautaire est inacceptable, sauf s'il s'agit d'un contingent des Nations Unies. La présence des colons dans la partie nord de l'île est une question non seulement démographique, mais aussi politique, car ces colons risquent de devenir une majorité dans cette partie de l'île. Les partis politiques chypriotes turcs sont mécontents de la politique d'implantation de colons. Le règlement du conflit chypriote passe par le départ des colons, lesquels devront être indemnisés. Il faut cependant être conscient que les colons constituent un appui électoral indispensable pour M. Denktash.

55. M. Kiprianou, président du Parti démocratique (PD), et M^{me} Catselli, membre de ce parti et ancien membre de l'Assemblée parlementaire, ont indiqué que la présence des colons dans la partie nord de Chypre constitue une tentative délibérée de changer la structure démographique de Chypre. La question des colons est devenue l'obstacle majeur au règlement du problème chypriote. La Turquie a mené une politique délibérée de colonisation visant à annexer la partie nord de l'île. L'arrivée des colons a coïncidé avec le départ de nombreux Chypriotes turcs. Ces faits ne semblent pas inquiéter les dirigeants de l'administration chypriote turque qui ont besoin de l'appui électoral des colons. La survie de Chypre passe par le départ des colons. Par ailleurs, à leur présence s'ajoute celle de l'armée turque. Le nombre total de soldats et de colons présents aujourd'hui à Chypre doit dépasser 80 000. L'installation de ressortissants turcs à Chypre fait partie d'un plan turc dont le but est de rendre plus complexe le problème chypriote. Selon M^{me} Catselli, l'installation des colons constitue une violation de la 4^e Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. La majorité des colons turcs doivent quitter l'île. Ceux qui se sont mariés avec des Chypriotes ont le droit de rester conformément à la législation en vigueur. La Turquie n'évoque le problème humanitaire du retour des colons que lorsque cela lui convient.

56. M. Vassiliou, Président de la République de Chypre, s'est déclaré très heureux de l'intérêt que l'Assemblée parlementaire portait à la question chypriote. Dans le nouveau climat international qui s'installe dans la région, l'Europe, les Etats-Unis et la Russie ont intérêt à résoudre le conflit. Certes, la position inflexible de M. Denktash constitue un obstacle à la résolution du problème. L'attitude de la Turquie est également très négative car elle encourage l'intransigence de M. Denktash. Il faut toutefois être confiant, car les Etats-Unis préparent de nouvelles propositions qui permettraient de débloquer la situation. La Turquie a toujours prétendu que les deux communautés chypriotes ne peuvent pas vivre ensemble. L'Europe a un rôle très important à

dispute, as it could influence Turkish policy. The European Community had on several occasions asked Turkey to expedite the Cyprus file. In order to convince Turkey, it was necessary to put forward some forceful arguments demonstrating the mutual benefits of finding a solution as soon as possible. The Turkish policy of maintaining the status quo and continuing the colonisation of the northern part was unacceptable.

57. President Vassiliou considered that solving the problem of the settlers was a matter of urgency. He thus echoed the concern of many Turkish Cypriots who were finding the political, demographic, economic and social pressure exerted on them by the settlers increasingly hard to bear. These Turkish Cypriots did not identify with the settlers. Their presence was the worst predicament now facing the Cypriot population. The problem was likely to be exacerbated by the abolition of the passport requirement between northern Cyprus and Turkey. This administrative measure could trigger a new wave of immigration. There could be no solution to the Cypriot conflict without the repatriation of the settlers. It was to be hoped that the new Turkish Government would adopt a less extremist policy on Cyprus than the previous governments. President Vassiliou was, however, aware that any new Turkish policy would be opposed by the bureaucrats at the Ministry of Foreign Affairs, the army and certain Turkish political and business circles.

58. On 6 November 1991, I met Mr Iacovou, Minister of Foreign Affairs of the Republic of Cyprus, who referred to the efforts that the Secretary General of the United Nations had made in recent months to obtain some headway on the Cyprus file. The attitude of the Turkish authorities had proved to be an insurmountable barrier. How could the Turkish Cypriots enter into negotiations with the Greek Cypriots, when they were burdened with the presence in the northern part of the island of 35 000 Turkish soldiers and between 60 000 and 80 000 settlers from Turkey? These settlers had been given the vote on arrival, which had destabilised Turkish-Cypriot society. In the northern part of the island, there was now a Turkish community who were making their weight felt in the functioning of the Turkish-Cypriot administration. Mr Denktash had been trying to divide the island and drive a wedge between the two communities since 1955. So far he had succeeded to the detriment of the Cypriot people and he seemed determined not to come to the negotiating table. Turkey also played a very negative role whenever an attempt was made to find a solution. Europe had not brought enough pressure to bear on Turkey, despite the

jouer dans le conflit chypriote, car elle peut exercer une influence sur la politique turque. A maintes reprises, la Communauté européenne a demandé à la Turquie de faire progresser le dossier chypriote. Pour convaincre la Turquie, il faut avancer des arguments positifs qui mettent en évidence l'intérêt mutuel à trouver une solution dans les plus brefs délais. La politique turque de maintenir le présent statu quo et de poursuivre la colonisation de la partie nord de l'île est inacceptable.

57. Le Président Vassiliou a estimé qu'il y a urgence à résoudre le problème des colons. S'exprimant ainsi, il se faisait l'écho des préoccupations de nombreux Chypriotes turcs pour lesquels les pressions politique, démographique, économique et sociale exercées par les colons deviennent de plus en plus insupportables. Ces Chypriotes turcs rejettent l'idée d'une identité commune avec les colons. La présence de ces derniers est le problème le plus grave auquel est aujourd'hui confrontée la population chypriote. Un problème qui risque de s'aggraver avec l'abolition des passeports entre la partie nord de Chypre et la Turquie. Cette mesure administrative pourrait provoquer une nouvelle vague d'immigration. La solution du conflit chypriote passe par le rapatriement des colons. Il faut espérer que le nouveau Gouvernement turc adoptera à l'égard de Chypre une politique moins extrémiste que les gouvernements précédents. Le Président Vassiliou était toutefois conscient du fait que toute nouvelle politique turque se heurte à l'opposition de la bureaucratie du ministère des Affaires extérieures, de l'armée et de certains milieux politiques et d'affaires turcs.

58. Le 6 novembre 1991, j'ai rencontré M. Iacovou, ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre. Celui-ci a évoqué les efforts que le Secrétaire général des Nations Unies a déployés au cours des derniers mois pour faire avancer le dossier chypriote. L'attitude des autorités turques a toutefois constitué un obstacle insurmontable. Il convient cependant de se demander comment les Chypriotes turcs peuvent engager des négociations avec les Chypriotes grecs sous la pression exercée par la présence, dans la partie nord de l'île, de 35 000 soldats de l'armée turque et de 60 000 à 80 000 colons venus de Turquie. A leur arrivée, ces colons se sont vu attribuer le droit de vote, ce qui a entraîné une déstabilisation de la société chypriote turque. Il existe à présent dans la partie nord de l'île une communauté turque dont le poids se fait sentir sur le fonctionnement de l'administration chypriote turque. Depuis 1955, M. Denktash essaie de partager l'île et de diviser les deux communautés. Jusqu'à présent, il a réussi, au détriment du peuple chypriote, et il ne semble pas décidé à négocier. La Turquie joue également un rôle très négatif dans toute tentative de solution. L'Europe n'a pas exercé suffisamment de pression sur la

flagrant violations of human rights that had occurred in Cyprus. Turkey had invaded Cyprus for political and military reasons.

59. Mr Iacovou said that, despite the presence of the army of occupation in the north of the island, his government accepted negotiations with a view to achieving a federal solution. In a federation, the central government would retain responsibility for foreign affairs and all other fields would be a matter for the institutional organs of the two communities. Turkey had, however, come up with a further claim recently, that of the political equality of both communities, which would lead to the creation of two states in Cyprus with a clearly defined border. The Cypriot Government rejected this approach, as Cyprus was a single country consisting of two communities, within which citizens were on an equal footing. Any solution which sanctioned a separation of the two communities would be a sort of apartheid and a glaring infringement of human rights. It ought not to be forgotten that Turkey had installed Turkish settlers in the northern part of the island, to whom it had given property belonging to Greek Cypriots, in flagrant violation of the 4th Geneva Convention. The Cypriot Government had plenty of information about this colonisation.

60. In Mr Iacovou's opinion, my visit was the first attempt to make an objective assessment of the number of settlers in Cyprus. In 1990, the Turkish Cypriot administration had carried out a census of the population in the northern part, but had so far refused to publish the results. The problem of settlers was compounded by that of the presence of the occupying forces of the Turkish army. Their departure, like that of the settlers, was necessary before negotiations between the two communities could be contemplated. Lastly, Mr Iacovou informed me of his disappointment with the attitude frequently adopted by the Committee of Ministers of the Council of Europe with regard to the Cypriot question.

b. In the part controlled by the Turkish-Cypriot administration

61. On the morning of 6 November 1991, I crossed the demarcation line between the two parts to hold talks with the Turkish Cypriot administration and representatives of the various political parties. In accordance with the programme established by the authorities, I was first received by Mr Atun, an MP of the National Unity Party (NUP), who introduced himself as President of the Turkish-Cypriot Legislative Assembly. The Council of Europe does not recog-

Turquie malgré les violations flagrantes des droits de l'homme qui se sont produites à Chypre. La Turquie a envahi Chypre pour des raisons politiques et militaires.

59. M. Iacovou a déclaré que, malgré la présence de l'armée d'occupation dans la partie nord de l'île, son gouvernement accepte de négocier en vue d'aboutir à une solution fédérale. Dans une fédération, le gouvernement central garderait les compétences en matière d'affaires étrangères, tandis que toutes les autres compétences reviendraient aux organes institutionnels des deux communautés. Mais, récemment, la Turquie a formulé une nouvelle revendication, celle de l'égalité politique des deux communautés, qui entraînerait la création de deux Etats à Chypre avec une frontière parfaitement définie. Le Gouvernement chypriote rejette une telle approche, car Chypre est un seul pays composé de deux communautés au sein desquelles les citoyens sont sur un pied d'égalité. Toute solution qui consacrerait une séparation des deux communautés serait une sorte d'apartheid et une violation flagrante des droits de l'homme. Il ne faut pas oublier que la Turquie a installé des colons turcs dans la partie nord de l'île, auxquels ont été remises des propriétés appartenant à des Chypriotes grecs, en flagrante violation de la 4^e Convention de Genève. Le Gouvernement chypriote dispose de nombreuses données sur le phénomène de la colonisation.

60. Selon M. Iacovou, ma visite constituait une première tentative d'évaluer objectivement le nombre de colons installés à Chypre. L'administration chypriote turque a effectué en 1990 un recensement de la population de la partie nord, mais jusqu'à présent elle a refusé de publier les résultats. Au problème des colons s'ajoute la présence des troupes d'occupation de l'armée turque. Leur départ, comme celui des colons, est nécessaire pour pouvoir engager une négociation entre les deux communautés. Pour conclure, M. Iacovou m'a fait part de sa déception devant l'attitude adoptée très souvent par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à l'égard de la question chypriote.

b. Dans la partie contrôlée par l'administration chypriote turque

61. Le matin du 6 novembre 1991, j'ai traversé la ligne de démarcation entre les deux parties pour m'entretenir avec les dirigeants de l'administration chypriote turque ainsi qu'avec les représentants des différents partis politiques. Selon le programme établi par les autorités, j'ai tout d'abord été reçu par M. Atun, député du Parti de l'unité nationale (PUN), qui s'est présenté en qualité de président de l'Assemblée législative chypriote turque. Cette institution, tout comme la

nise this institution or the Turkish Republic of Northern Cyprus. My position as Rapporteur is identical.

62. Mr Atun asserted that the demarcation line had come about because Turkish Cypriots had been excluded from the institutions of the Cypriot state. This line had made it possible to establish peace between the two communities. The crisis went back to 1963, when many Turkish Cypriots, who had been the victims of Greek-Cypriot attacks, had had to flee to enclaves where the Turkish-Cypriot administration had gradually established its jurisdiction. Since 1974, the Turkish army had been defending peace and the rights of Turkish Cypriots to sovereignty. Each community was happy with the present situation. The Turkish Cypriots would like reunification and also independence as part of a just and lasting solution. It was a historical fact that the Greek Cypriots had provoked the present conflict.

63. This discussion was followed by a meeting with experts chosen by the Turkish-Cypriot administration. They began by saying that they would like to present data on the population in the northern part of Cyprus at the Council of Europe, where the Turkish-Cypriot community had been unable to make its voice heard since 1973. The experts emphasised that the great fluctuations in the population of the northern part of the island made it extremely difficult to give any exact figures. The rise in population recorded in the northern part between 1975 and 1981 was due to the arrival of migrants from Turkey. These included many Turkish Cypriots who had returned to the island they had left during the troubles of the sixties and seventies. The experts said that they had no data on migratory movements in the northern part of the island or on naturalisations since 1974.

64. After I had expressed my disappointment about this lack of figures, one of the experts said that, between 1975 and 1977, 25 000 migrants had arrived in the northern part of the island. This figure had to be seen alongside that of the 20 000 Turkish Cypriots who had left the island between 1963 and 1974. Since then, there had been 17 000 naturalisations. Under the economic agreements between Turkey and the Turkish-Cypriot administration, 3 874 Turkish nationals had come to work on the island, but some 1 500 undeclared Turkish workers had to be added to this figure.

65. Other experts stressed the great variations in the relative size of the population of the two communities. Under the Ottoman empire, the Turkish Cypriots were in the majority. Under the

République turque du nord de Chypre, n'est pas reconnue par le Conseil de l'Europe. Ma position en tant que rapporteur est exactement la même.

62. M. Atun a tenu à rappeler que la ligne de démarcation est née de l'exclusion des Chypriotes turcs des institutions de l'Etat chypriote. Cette ligne a permis d'établir la paix entre les deux communautés. La crise remonte à 1963, lorsque de nombreux Chypriotes turcs, victimes des attaques de Chypriotes grecs, ont dû se réfugier dans des enclaves, où progressivement l'administration chypriote turque a établi sa propre autorité. Depuis 1974, l'armée turque défend la paix et les droits des Chypriotes turcs à leur souveraineté. Chaque communauté est heureuse de vivre dans la présente situation. Les Chypriotes turcs voudraient la réunification, mais aussi l'indépendance, dans le cadre d'une solution durable et équitable. Le fait que les Chypriotes grecs ont provoqué le présent conflit est une réalité historique.

63. Cet entretien a été suivi de la réunion avec des experts désignés par l'administration chypriote turque. Ceux-ci ont déclaré à titre préliminaire qu'ils auraient souhaité présenter les données relatives à la population dans la partie nord de Chypre dans l'enceinte même du Conseil de l'Europe où, depuis 1973, la communauté chypriote turque ne peut pas faire entendre sa voix. Les experts ont tenu à souligner le caractère dynamique des flux de population dans la partie nord de l'île, ce qui rend extrêmement difficile le relevé précis des populations. L'augmentation de la population enregistrée dans la partie nord entre 1975 et 1981 est le résultat de l'arrivée de migrants en provenance de Turquie. Parmi ceux-ci, il y avait un grand nombre de Chypriotes turcs qui retournaient sur l'île qu'ils avaient quittée pendant les troubles des années 60 et 70. Les experts ont déclaré ne pas disposer des données ni sur les mouvements migratoires dans la partie nord de l'île ni sur les naturalisations qui s'étaient produites depuis 1974.

64. Après l'expression de ma déception face à cette absence de données, un des experts a indiqué qu'entre 1975 et 1977, 25 000 migrants sont arrivés dans la partie nord de l'île. Ce chiffre serait à rapprocher de celui de 20 000 Chypriotes turcs qui avaient quitté l'île entre 1963 et 1974. Depuis cette date, le nombre de naturalisations s'élèverait à 17 000. Dans le cadre des accords économiques entre la Turquie et l'administration chypriote turque, 3 874 ressortissants turcs sont venus travailler dans l'île. Mais il faudrait ajouter à ce chiffre quelque 1 500 travailleurs turcs en situation irrégulière.

65. D'autres experts présents ont insisté sur le caractère extrêmement variable de la proportion entre les populations des deux communautés. Sous l'Empire ottoman, les Chypriotes turcs

British occupation they were outnumbered by the Greek Cypriots. In the experts' opinion the demographic question existed before 1974. Between 1960 and 1967, 20 000 Greek soldiers had been stationed in Cyprus and some had stayed.

66. In the afternoon of 6 November 1991, I met Mr Kotak, Chairman of the Free Democratic Party (FDP), which had polled 15 % of the votes at the previous elections. It had two assembly members and was in opposition to the National Unity Party (NUP). It was part of the social-democrat movement and did not reject a federal solution at political level. Mr Kotak was at pains to point out that there had always been a substantial ebb and flow of migrants to and from Cyprus. After the second world war, many Greeks from Egypt had come to settle on the island. Between 1957 and 1963 many Turkish Cypriots had left the island because of attacks by Greek Cypriots. The Turkish-Cypriot population, which had amounted to 110 000 in 1974 had now risen to 165 000. The Greek-Cypriot population must have increased similarly. The southern part was undergoing a population explosion that was being ignored. 25 000 Lebanese had settled in southern Cyprus. Since 1974, the Turkish-Cypriot administration had had to call on outside labour to meet the needs of divers sectors of the economy, but less than 30 000 Turks had settled in the northern part of the island over the previous seventeen years, as technicians, farmers or shepherds. The northern part of the island was the victim of an economic embargo which made it heavily dependent on Turkey. That explained why Turkish workers came to the island to take up temporary jobs. Relations between Turkish migrant workers and the Turkish-Cypriot community were excellent. 50 % of the FDP's members were of Turkish origin.

67. Mr Altinisik, Secretary General of the Revival Party (RP), told me that his party, which was founded in 1984, regarded itself as liberal. Having received 11 % of the votes, it had two assembly members which were in the opposition. Any solution to Cyprus's problem had to take account of events between 1960 and 1974. Since 1974, the island had experienced a peaceful period, because each community had its own sovereign government. Perhaps the setting-up of a federation or confederation would make it possible to end the dispute on an equal footing. Between 1975 and 1977 there had been a wave of immigration to the northern part of the island. Many Turkish Cypriots who had gone to Turkey, the United Kingdom or Australia had returned to the island.

68. Mr Altinisik admitted that he had been born in Ankara, had arrived in Cyprus in 1975

étaient majoritaires. Sous l'occupation britannique, les Chypriotes grecs le sont devenus à leur tour. Selon les experts, la question démographique s'est posée avant 1974. Entre 1960 et 1967, 20 000 soldats de l'armée grecque ont stationné à Chypre et certains y sont restés.

66. Dans l'après-midi du 6 novembre 1991, j'ai rencontré M. Kotak, président du Parti libéral démocratique (PLD). Le PLD a obtenu 15 % des suffrages exprimés lors des dernières élections. Avec deux députés, il est dans l'opposition au Parti de l'unité nationale (PUN). Il se situe dans la mouvance sociale-démocrate et, sur le plan politique, il ne refuse pas la solution fédérative. M. Kotak a tenu à rappeler que Chypre a toujours été au centre d'importants phénomènes migratoires. Après la seconde guerre mondiale, de nombreux Grecs d'Egypte sont venus s'installer dans l'île. Entre 1957 et 1963, à cause des attaques par des Chypriotes grecs, de nombreux Chypriotes turcs ont quitté l'île. La population chypriote turque qui était en 1974 de 110 000 personnes est passée actuellement à 165 000. La population chypriote grecque a dû augmenter de façon semblable. La partie sud connaît une explosion démographique dont nul ne fait état. 25 000 Libanais sont venus s'installer dans la partie sud de Chypre. Depuis 1974, l'administration chypriote turque a dû faire appel à une main-d'œuvre extérieure pour faire face aux besoins de différents secteurs d'activité économique. Mais moins de 30 000 Turcs sont venus s'installer dans la partie nord de l'île au cours des dix-sept dernières années, soit comme techniciens, soit comme agriculteurs ou bergers. La partie nord de l'île est victime d'un embargo économique qui la rend très dépendante de la Turquie. Ceci explique que des travailleurs turcs viennent sur l'île pour occuper des emplois temporaires. Les rapports entre les migrants turcs et la communauté chypriote turque sont excellents. Au sein du PLD, 50 % des membres sont d'origine turque.

67. M. Altinisik, secrétaire général du Parti de la renaissance (PR), m'a indiqué que son parti, fondé en 1984, se considère comme un parti libéral. Avec 11 % des voix, il dispose de deux députés qui sont dans l'opposition. Toute solution du problème de Chypre doit tenir compte des événements intervenus entre 1960 et 1974. Depuis 1974, l'île connaît une période de paix, parce que chaque communauté a sa propre souveraineté. Peut-être la voie de la fédération ou de la confédération permettrait-elle de résoudre le conflit sur un pied d'égalité. Entre 1975 et 1977, la partie nord de l'île a connu une vague d'immigration. De nombreux Chypriotes turcs qui étaient partis en Turquie, au Royaume-Uni et en Australie sont retournés sur l'île.

68. M. Altinisik a reconnu qu'il était né à Ankara, qu'il était arrivé à Chypre en 1975 et

and had been naturalised a Turkish Cypriot five years later. There were many family ties between Turkish Cypriots and the Turks living on the island. 75 % of the members of his party had been born in Turkey. He put the number of Turkish migrant workers who had arrived in Cyprus in 1975 at 8 000. Since then, the natural increase in the population had probably doubled that figure. Migrant workers generally fell into two occupational categories: managers or peasants.

69. Mr Vehbi, Chairman of the Social Democratic Party (SDP), explained that his party had been founded in 1982 by the son of Mr Denktash. The SDP was in favour of peace between both communities, but on favourable terms, as the Turkish Cypriots could not relinquish any of their rights. The Turkish-Cypriot population did not wish to return to a confrontation with the Greek Cypriots. For thirty years, the Turkish Cypriots had been motivated by a concern for the security that only Turkey could provide. Peace and security necessitated two separate zones. Reunification would occur when trust had been restored. For the SDP, economic questions were central to the wrangle over Cyprus. The instability before 1974 was due to the fact that the Turkish-Cypriot community, which made up 20 % of the island's population, had only a 10 % stake in the economy. At a time when a solution to the conflict was being sought, the Greek-Cypriot authorities could not aspire to the settling of 60 000 to 70 000 Greek Cypriots in the north. This would place the Turkish-Cypriot population in jeopardy, as they would bring their secret terrorist organisations with them. Since 1974, a number of Turkish migrants had settled in the north of Cyprus. 25 000 of them had been naturalised. Some 5 000 to 6 000 Turkish seasonal workers should be added to this figure. A more delicate question was, however, that of undeclared workers who were being exploited by unscrupulous bosses in agriculture and the building industry. Socially speaking, many of the Turkish migrants came from the most underprivileged sectors of society. But there were a number of businessmen among them. As it only had one member in the assembly, the SDP carried little weight against Mr Denktash's National Unity Party, which held forty-five of the fifty seats in the assembly.

70. Mr Konuloglu, Secretary General of the Türk Sen Federation of Trade Unions, estimated that 10 000 to 15 000 of a total of 70 000 workers in the north were unionised. This low level of membership allowed the authorities complete freedom of action. The trade unions were extremely worried about the presence of undeclared Turkish labour, which was leading to a substantial drop in wages. Many of these undeclared workers were brought to Cyprus by Tur-

qu'au bout de cinq ans il avait été naturalisé Chypriote turc. Entre les Chypriotes turcs et les Turcs qui vivent dans l'île existent de nombreux liens de famille. 75 % des membres de son parti sont nés en Turquie. Il estime à 8 000 le nombre de migrants turcs arrivés à Chypre en 1975. Depuis, l'accroissement naturel de la population a dû probablement doubler ce chiffre. Les migrants appartiennent généralement à deux catégories professionnelles: ils sont soit des cadres, soit des paysans.

69. M. Vehbi, président du Parti social-démocrate (PSD), m'a expliqué que son parti avait été fondé en 1982 par le fils de M. Denktash. Le PSD est partisan de la paix entre les deux communautés, mais dans des conditions favorables, car les Chypriotes turcs ne peuvent pas renoncer à certains de leurs droits. La population chypriote turque ne veut pas revenir à une situation d'affrontements avec les Chypriotes grecs. Depuis trente ans, les Chypriotes turcs sont animés par un souci de sécurité, celle-ci ne pouvant venir que de la Turquie. L'exigence de paix et de sécurité comporte la nécessité de deux zones séparées. La réunification interviendra lorsque la confiance sera rétablie. Pour le PSD, les questions économiques sont au centre du conflit chypriote. L'instabilité antérieure à 1974 résultait du fait que la communauté chypriote turque, qui représentait 20 % de la population de l'île, ne participait qu'à hauteur de 10 % aux projets économiques. A l'heure de trouver une solution au présent conflit, les autorités chypriotes grecques ne peuvent prétendre que 60 à 70 000 Chypriotes grecs viennent s'installer dans le nord. Leur venue constituerait un risque pour la population chypriote turque, car ils amèneraient avec eux leurs organisations terroristes secrètes. Il est vrai que, depuis 1974, un certain nombre de migrants turcs se sont installés dans la partie nord de Chypre. Parmi ces migrants, 25 000 seraient naturalisés. Il faudrait encore ajouter à ce chiffre 5 à 6 000 travailleurs saisonniers turcs. Un problème plus délicat est cependant celui des travailleurs irréguliers qui sont exploités par des patrons peu scrupuleux, dans le secteur du bâtiment et dans l'agriculture. Du point de vue social, un grand nombre de migrants turcs font partie des catégories les moins favorisées de la population. Mais parmi les migrants, il y a aussi un certain nombre d'hommes d'affaires. Avec seulement un député, le PSD a peu de poids face au Parti de l'unité nationale de M. Denktash, qui dispose de 45 députés sur 50.

70. M. Konuloglu, secrétaire général du syndicat Türk-Sen, a estimé à 10-15 000 le nombre de travailleurs syndiqués dans la partie nord de l'île sur un total de 70 000. Ce faible taux d'affiliation laisse pleine liberté d'action aux autorités. Les syndicats sont extrêmement préoccupés par la présence de travailleurs irréguliers turcs qui entraîne une importante baisse des salaires. Beaucoup de ces travailleurs irréguliers sont amenés à Chypre par des entreprises turques pour travailler

kish firms for employment in agriculture, public works and the building trade. Under agreements concluded between Turkey and the Turkish-Cypriot administration in 1986, skilled workers could emigrate to the north if they were needed. But firms had brought in unskilled labour. As a result, Turkish-Cypriot workmen were experiencing great difficulties in finding jobs in some economic sectors. The Türk Sen had no statistics on the number of Turkish migrants to Cyprus or on the number of naturalisations. The number of undeclared workers was thought to be some 10 000. They frequently arrived as tourists and had their passports taken away by their employers. Mr Konuloglu was not in a position to reply to my question about the existence of organised networks of illegal manpower.

71. On the evening of 6 November 1991, I acceded to the request of Mr Durduran, Chairman of the New Cyprus Party (NCP) to go to the party's headquarters to hold unscheduled talks with him. The party had been formed in 1989, following a split within the Communal Liberation Party (CLP) (see paragraph 76). At the time, Mr Durduran had been expelled from the party on account of his opposition to the Turkish presence in Cyprus. The NCP regarded itself as a left-wing party which attached great importance to democracy and human rights. The NCP thought that a solution to the Cypriot problem needed to be found urgently, as the Turkish-Cypriot community was being turned into a minority by the growing number of Turks who were settling on the island. In the absence of an official census, the NCP estimated that 55 000 Turks had been naturalised since 1974. These naturalised migrants voted for parties which did not want the Cypriot conflict to be resolved. Mr Durduran's party was against the naturalisation of Turkish migrants. This attitude was probably what had prompted the two attacks on the party's headquarters. Most Turkish migrants were the source of cheap labour, which forced down wages. Many jobs in the crafts sector were being lost because of Turkish immigration. Many Turkish Cypriots were therefore obliged to emigrate in order to earn a living.

72. I started the next day, 7 November 1991, by meeting Mr Soye, Secretary General of the Republican Turkish Party (RTP), which is in favour of a Cypriot federation and which champions human rights and greater social justice. The immigration issue in northern Cyprus had nothing to do with the strife between the two Cypriot communities. The intercommunal clashes had begun in 1963, but Cypriots had to find a solution and not dwell on the past. Since 1974 there had been a substantial population transfer from Turkey to Cyprus. It had been presented as an economic necessity, but it had changed the Tur-

dans l'agriculture, le bâtiment ou les travaux publics. En 1986, les accords passés entre la Turquie et l'administration chypriote turque permettaient l'émigration d'ouvriers qualifiés selon les besoins de la partie nord de l'île. Mais les entreprises ont fait venir des ouvriers non qualifiés. En conséquence, les ouvriers chypriotes turcs éprouvent de grandes difficultés à trouver des emplois dans certains secteurs d'activité économique. Le Türk-Sen ne dispose pas de statistiques sur le nombre de migrants turcs arrivés à Chypre ni sur le nombre de naturalisations. Quant aux travailleurs irréguliers, leur nombre est estimé à 10 000. Très souvent, ils arrivent comme touristes et se voient réquisitionner leurs passeports par les employeurs. M. Konuloglu n'a pas été en position de répondre à la question que je lui ai posée sur l'existence de réseaux organisés de main-d'œuvre irrégulière.

71. Donnant suite à sa demande, je me suis rendu dans la soirée du 6 novembre 1991, au siège du Parti du nouveau Chypre (PNC) pour m'entretenir avec son président, M. Durduran, qui n'avait pas été inclus dans le programme d'entretiens. Le parti a été fondé en 1989 suite à une scission au sein du Parti de libération communale (PLC) (voir paragraphe 76). A l'époque M. Durduran avait été écarté de ce parti en raison de son opposition à la présence turque à Chypre. Le PNC se considère comme un parti de gauche qui accorde beaucoup d'importance à la démocratie et aux droits de l'homme. Le PNC estime urgent de trouver une solution au problème chypriote, car la communauté chypriote turque est en train de devenir minoritaire face au nombre croissant de Turcs installés sur l'île. En l'absence d'un recensement officiel, le PNC estime à 55 000 le nombre de Turcs naturalisés chypriotes depuis 1974. Ces migrants naturalisés votent pour les partis qui ne veulent pas de solution au conflit chypriote. Le parti de M. Durduran refuse la naturalisation des migrants turcs. Cette attitude est probablement à l'origine des deux attentats dont le siège du parti a été victime. La plupart des migrants turcs fournissent une main-d'œuvre bon marché qui provoque une baisse des salaires. De nombreux emplois, surtout dans l'artisanat, se perdent à cause de l'immigration turque. Beaucoup de Chypriotes turcs sont ainsi obligés d'émigrer afin de gagner leur vie.

72. Le lendemain, 7 novembre 1991, j'ai commencé la journée par une rencontre avec M. Soye, secrétaire général du Parti républicain turc (PRT). Le parti est en faveur d'une fédération chypriote et défend les droits de l'homme et une plus grande justice sociale. Le problème de l'immigration dans la partie nord de Chypre n'est pas lié au conflit entre les deux communautés chypriotes. Certes, les conflits intercommunautaires avaient débuté en 1963, mais les Chypriotes doivent trouver une solution en se détachant du passé. Depuis 1974 s'est produit un important transfert de population de la Turquie vers Chy-

kish-Cypriot cultural identity. The RTP put the number of Turkish migrants who had settled in Cyprus at 30 000. Following a secret agreement between Turkey and the Turkish-Cypriot administration, most of these people (who came from the Turkish countryside and had considerable difficulties in adjusting) acquired Cypriot nationality with great ease. Every election had been preceded by a wave of naturalisation. Well-known figures like Mr Özal or Mr Ecevit were Turkish-Cypriot citizens. The act on naturalisation permitted the taking of such steps. That was why the RTP had boycotted the Turkish-Cypriot Legislative Assembly resulting from the 1990 elections. At the previous elections, in 1985, it had picked up 22 % of the votes.

73. Moreover, the authorities were shutting their eyes to the arrival of illegal workers who were exploited and deprived of any of their rights. They lived and worked in inhuman conditions and were accommodated in old houses in Nicosia that had been turned into boarding houses. Their presence on the labour market had pushed wages down. Turkish immigration to Cyprus was a further obstacle to solving the Cypriot conflict. To this end, the problem of Turkish migrants would also have to be remedied. The mixed marriages that had occurred would likewise have to be taken into account when the time came for discussing the migrants' future. The RTP realised that the Turkish-Cypriot population was concerned about security; Turkey's guarantee was important for that reason. Nevertheless, in this context, the RTP hoped that Cyprus as a whole would achieve the level of protection of human rights and fundamental freedoms that typified the member states of the Council of Europe. The anti-democratic attitude of the authorities of the Turkish-Cypriot administration and the Turkish Government's interference in Cyprus's domestic affairs were a sizeable stumbling block to Cyprus's progress towards democracy.

74. The RTP was in favour of contacts between Greek and Turkish Cypriots. When the topic of migrants had been raised with representatives of the Greek-Cypriot parties, the RTP, notwithstanding its opposition to the settling of these people in Cyprus, had stressed the need to address the humanitarian problems stemming from their presence. The problem had, however, become so serious that an increasing number of young Turkish Cypriots felt that they had no future on the island and were emigrating to the United Kingdom and Australia. According to the RTP, some 30 000 Turkish Cypriots had left the island between 1985 and 1990. This emigration would continue until an answer to the Cyprus issue was found. Turkish Cypriots did not want to live in a province of Turkey, but in a Cypriot federation.

pre, présenté comme nécessaire pour des raisons économiques, mais qui a provoqué un changement dans l'identité culturelle chypriote turque. Le PRT estime à 30 000 le nombre de migrants turcs établis à Chypre. Suite à un accord secret conclu entre la Turquie et l'administration chypriote turque, la plupart de ces personnes venues de la campagne turque ont eu d'importantes difficultés d'adaptation, mais ont accédé facilement à la nationalité chypriote. Chaque élection a été précédée d'une vague de naturalisations. Des personnalités, comme MM. Özal ou Ecevit, sont des citoyens chypriotes turcs. La loi de naturalisation permet l'adoption de telles mesures. Pour cette raison, le PRT a boycotté l'Assemblée législative chypriote turque issue des élections de 1990. Lors des précédentes élections de 1985, il avait recueilli 22 % des voix.

73. D'autre part, les autorités ferment les yeux sur l'arrivée de travailleurs clandestins. Ceux-ci sont exploités et privés de tous leurs droits. Ils travaillent et vivent dans des conditions inhumaines, et sont logés dans d'anciennes maisons de Nicosie transformées en pensions. Leur présence sur le marché du travail a provoqué une baisse des salaires. L'immigration turque à Chypre est un obstacle supplémentaire à la résolution du conflit chypriote. Pour résoudre celui-ci, il faudra trouver également une solution au problème des migrants turcs. Il y a eu des mariages mixtes dont il faudra tenir compte à l'heure de discuter de l'avenir des migrants. Le PRT est conscient du souci de sécurité qu'éprouve la population chypriote turque; pour cette raison, la garantie de la Turquie est très importante. Mais dans ce cadre, le PRT souhaite que Chypre, dans son ensemble, puisse atteindre le niveau de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui caractérise les pays membres du Conseil de l'Europe. L'attitude antidémocratique des autorités de l'administration chypriote turque et l'ingérence du Gouvernement turc dans les affaires intérieures de Chypre constituent un obstacle important dans la marche de Chypre vers la démocratie.

74. Le PRT est favorable à des contacts entre Chypriotes turcs et Chypriotes grecs. Lorsque la question des migrants a été évoquée avec des représentants de partis chypriotes grecs, le PRT, malgré son opposition à leur installation à Chypre, a insisté sur la nécessité de résoudre les problèmes humanitaires découlant de leur présence. Toutefois, le problème est devenu tellement grave que de plus en plus de jeunes Chypriotes turcs, ne voyant pas de possibilités d'avenir dans l'île, émigrent vers le Royaume-Uni et l'Australie. D'après le PRT, quelque 30 000 Chypriotes turcs auraient quitté l'île entre 1985 et 1990. Cette émigration continuera tant qu'une solution au problème chypriote ne sera pas trouvée. Les Chypriotes turcs ne souhaitent pas vivre dans une province de la Turquie, mais dans une fédération chypriote.

75. When the RTP was still taking part in the debates of the Turkish-Cypriot Legislative Assembly, it had demanded information on the Turkish military presence on the island. Mr Denktash had replied that such data were secret. According to the legislation in force in the northern part of the island, the armed forces, the police and all the security forces would respond to the Turkish authorities as long as the strife continued on Cyprus. From figures published in the press, the RTP estimated the number of Turkish soldiers in Cyprus to be between 20 000 and 30 000. Most returned to Turkey once their military duties ended. Only a few retired officers had settled in Turkey for good, attracted by the authorities' promises that they would make it easy for them to acquire property, a practice completely contrary to international law.

76. My meeting with Mr Akinci, Chairman of the Communal Liberation Party (CLP), concluded the series of talks with representatives of the Turkish-Cypriot opposition parties. The CLP had obtained 16% of the votes at the 1985 elections. In the local elections in 1986, it had become the second largest Turkish-Cypriot party with 25% of the total number of mayors and town councillors. Like the RTP, it had boycotted the Turkish-Cypriot Legislative Assembly resulting from the 1990 elections because of Turkish meddling through the Turkish Embassy in Nicosia, Turkish army officers and Turkish television programmes picked up in Cyprus. Furthermore, according to the CLP, the Electoral Act contained a series of anti-democratic provisions. In the 1991 by-elections, only 35% of the total number of electors had voted for Mr Denktash's National Unity Party (NUP). Mr Akinci also reported that out of a total 106 303 electors, 50 645 had abstained, this figure included 15 822 who had handed in a blank vote. Democracy had ceased to exist in the north of Cyprus after the 1990 elections, as it had a one-party system.

77. Mr Akinci was very pleased that the Council of Europe was interested in the demographic structure of Cyprus. The country was in an incredible situation. The number of Turkish Cypriots was unknown. The data from the 1990 census had not been published, despite the opposition's demands. The population transfer from Turkey was continuing and was likely to be boosted by the lifting of the passport requirement for persons travelling from Turkey to Cyprus. A distinction had to be drawn between two categories of Turkish migrants: first, those who had arrived in an orderly fashion between 1974 and 1980, whose number had never been officially disclosed and, secondly, those who had come in recent years as temporary or undeclared manpower. The arrival of these Turkish migrants had caused a drop in wages and the emigration of

75. Le PRT, lorsqu'il participait aux travaux de l'Assemblée législative chypriote turque, avait demandé des informations sur la présence militaire turque dans l'île. M. Denktash avait déclaré que ces données étaient secrètes. Selon la législation en vigueur dans la partie nord de l'île, tant que le conflit chypriote persiste, les forces armées, la police et toutes les forces de sécurité dépendent des autorités turques. D'après les chiffres publiés par la presse, le PRT estime que le nombre de soldats turcs à Chypre se situe entre 20 000 et 30 000. La plupart d'entre eux rentrent en Turquie une fois terminées leurs obligations militaires. Seuls quelques officiers à la retraite se sont installés définitivement à Chypre, attirés par les promesses des autorités de leur faciliter l'accès à la propriété, pratique tout à fait contraire au droit international.

76. La rencontre avec M. Akinci, président du Parti de libération communale (PLC), a conclu la série d'entretiens avec les représentants des partis politiques chypriotes turcs de l'opposition. Le PLC s'était présenté aux élections de 1985, recueillant 16% des suffrages. Lors des élections locales de 1986, il était devenu le deuxième parti chypriote turc avec 25% du nombre total de maires et conseillers municipaux. Comme le PRT, il a boycotté l'Assemblée législative chypriote turque issue des élections de 1990 en raison de l'ingérence turque. Celle-ci s'est manifestée par le biais de l'ambassade de Turquie à Nicosie, des officiers de l'armée turque et des programmes de la télévision turque captés à Chypre. Par ailleurs, selon le PLC, la loi électorale contient toute une série de dispositions antidémocratiques. Lors des élections partielles de 1991, le Parti de l'unité nationale (PUN) de M. Denktash a recueilli les voix de seulement 35% du nombre total d'électeurs. M. Akinci a tenu aussi à signaler que sur un total de 106 303 électeurs, 50 645 se sont abstenus, ce chiffre incluant les 15 822 qui ont voté blanc. Depuis les élections de 1990, la démocratie n'existe plus dans la partie nord de Chypre, car il s'agit d'un régime de parti unique.

77. M. Akinci s'est déclaré très satisfait de voir le Conseil de l'Europe s'intéresser à la structure démographique de Chypre. Le pays est dans une situation invraisemblable. Le nombre de Chypriotes turcs n'est pas connu. Les données obtenues lors d'un recensement effectué en 1990 n'ont pas été rendues publiques malgré les demandes formulées par les partis de l'opposition. Le transfert de population en provenance de Turquie se produit encore et risque de s'accroître avec la levée de l'obligation de disposer d'un passeport pour se rendre de Turquie à Chypre. Parmi les migrants arrivés de Turquie, il faut distinguer deux catégories. Tout d'abord ceux qui sont arrivés de façon organisée entre 1974 et 1980 et dont le nombre n'a jamais été officiellement communiqué; ensuite ceux qui, au cours des dernières années, viennent comme travailleurs

many young Turkish Cypriots to Commonwealth countries. The illegal migrants lived in deplorable conditions in the abandoned ruins of homes close to the demarcation line.

78. The CLP considered that Turkish migrants to Cyprus numbered between 40 000 and 45 000, excluding undeclared workers. If one added these figures to the 30 000 to 35 000 Turkish soldiers, it was plain that Turkish Cypriots were becoming a minority in their own country. For this reason, the CLP was in favour of solving the Cyprus problem in a European context. The present status quo was not an acceptable solution. The CLP had greatly appreciated the possibility of contacting a representative of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, because only representatives of parties supporting Mr Denktash were allowed to go to Strasbourg.

79. While in the part controlled by the Turkish-Cypriot administration, I met Mr Kumcuoglu, Turkish ambassador in Nicosia, who stated that Turkey had internationally recognised the Turkish-Cypriot state and considered that the true Republic of Cyprus no longer existed, as it had been destroyed. He had a dual role in Cyprus: to be Turkish ambassador to the Turkish Republic of Northern Cyprus¹ and to represent Turkey, as co-founder and guarantor of the Cypriot state. His legitimate position was therefore much more important than that of Mr Vassiliou.

80. According to the ambassador, Turkey had signed agreements with 18 member states of the Council of Europe exempting their nationals from the obligation to carry a passport when visiting the country. Turkey had conferred the same right on Turkish-Cypriot citizens, on the basis of reciprocity. But the fact that there was no passport check did not mean that Turks could travel freely to Cyprus. They had to present identity papers, the details of which were recorded on a computer. The vast majority of Turks in Cyprus were there as tourists. Being in possession of a passport did not by any means prevent someone from working illegally. People who wanted to work in Cyprus needed a work permit. According to Turkish statistics, 2 200 Turkish workers were legally employed in Cyprus. There were about 1 500 illegal workers. 4 000 Turkish students were enrolled at Cypriot higher education establishments. Some of them might work from time to time. All Turkish universities were open to Turkish Cypriots. At present, 3 000

temporaires ou irréguliers. L'arrivée de ces migrants turcs a provoqué une baisse des salaires et l'émigration de nombreux jeunes chypriotes turcs vers des pays du Commonwealth. Les migrants irréguliers vivent dans des conditions déplorables près de la ligne de démarcation dans des maisons abandonnées et presque détruites.

78. Le PLC considère que le nombre de migrants turcs arrivés à Chypre se situe entre 40 et 45 000. Ce chiffre n'inclurait pas les travailleurs irréguliers. Si l'on ajoute à ces chiffres les 30 à 35 000 soldats turcs, il est évident que les Chypriotes turcs sont en train de devenir une minorité dans leur propre pays. Pour cette raison, le PLC est favorable à une solution au problème de Chypre dans un contexte européen. Le statu quo présent ne peut pas être accepté comme une solution. Le PLC a beaucoup apprécié la possibilité de contacter un représentant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe; parce que seuls les représentants des partis qui soutiennent M. Denktash sont autorisés à se rendre à Strasbourg.

79. Toujours dans la partie contrôlée par l'administration chypriote turque, j'ai rencontré M. Kumcuoglu, ambassadeur de Turquie à Nicosie. Celui-ci a rappelé que la Turquie a reconnu internationalement l'Etat chypriote turc et qu'elle considère que la vraie République de Chypre n'existe plus car elle a été détruite. Son rôle à Chypre est double: être l'ambassadeur de la Turquie auprès de la République turque du nord de Chypre¹ et représenter la Turquie en tant que cofondateur et garant de l'Etat chypriote. Sa position légitime est donc beaucoup plus importante que celle de M. Vassiliou.

80. D'après l'ambassadeur, la Turquie a signé des accords avec dix-huit pays membres du Conseil de l'Europe, exonérant les ressortissants de ces pays de l'obligation de se munir d'un passeport pour visiter le pays. La Turquie a reconnu ce même droit, sur une base de réciprocité, aux citoyens chypriotes turcs. Mais le fait qu'il n'y ait pas de contrôle de passeports n'implique nullement que les Turcs puissent venir librement à Chypre. Ils doivent présenter une pièce d'identité dont les données sont introduites dans un système informatisé. La grande majorité des Turcs qui se trouvent à Chypre y séjournent en tant que touristes. Etre en possession d'un passeport n'empêche nullement une personne de travailler de façon irrégulière. Ceux qui souhaitent travailler à Chypre ont besoin d'un permis de travail. Selon les statistiques turques, 2 200 Turcs travaillent régulièrement à Chypre. Les travailleurs irréguliers seraient au nombre de 1 500. Dans les établissements chypriotes d'éducation supérieure sont inscrits 4 000 étudiants turcs. Cer-

1. This reference does not imply any recognition by the Rapporteur.

1. Cette référence n'implique aucune reconnaissance de la part du rapporteur.

Turkish Cypriots were studying in Turkey. No specific agreements were required for this practice. Each university established the legal framework for such co-operation. There were a few foreign lecturers at Turkish-Cypriot universities.

81. Having mentioned the presence of Turkish armed forces in Cyprus, the ambassador recalled that Turkey had been obliged to intervene in 1974 in the wake of Mr Sampson's *coup d'état*. Turkish Cypriots had been the victims of Greek-Cypriot attacks between 1963 and 1974. The Turkish armed forces had stepped in under the 1960 guarantee treaty. Their presence was required as long as the discord between the two communities persisted. The Turkish army's installations in Cyprus were not permanent. For this reason, officers and soldiers had to leave the island at the end of their military duties. While it was true that the presence of the army was a demographic factor, it was equally necessary to recognise that it played an important role in keeping the peace. The number of soldiers stationed on the island was that judged necessary to fulfil that task. As ambassador, he was not authorised to reveal the number, which was a military secret.

82. I asked the ambassador about the exact number of Turkish citizens who had come to Cyprus since 1974. He acknowledged that the population flows between Turkey and the northern part of Cyprus had swelled since 1974. Many Turks had come to Cyprus, but Turkish Cypriots had also settled in Turkey. The Turkish authorities did not, however, see any need to keep statistics on these population movements. The authorities of the Turkish-Cypriot administration ought to know the number of these persons. I pressed the point and his excellency Mr Kumcuoglu said that, between 1974 and 1990, about 17 000 Turks had come to Cyprus. In reply to my questions, the ambassador explained that there was no consular register of Turkish citizens living on Cyprus, as a Turkish national residing on Cyprus did not need to declare their presence unless they wanted to marry. The consulate had been notified of 1 500 mixed marriages since 1974.

83. After my talks with the Turkish ambassador, I went to the residence of Mr Denktash, the founder of the National Unity Party (NUP), who was introduced to me as President of the Turkish Republic of Northern Cyprus.¹ The talks in fact assumed the character of a long statement

tains d'entre eux pourraient travailler occasionnellement. En Turquie, toutes les institutions universitaires sont ouvertes aux Chypriotes turcs. A l'heure actuelle, 3 000 étudiants chypriotes turcs suivent des études en Turquie. Cette pratique n'a pas besoin d'accords spécifiques. Chaque université établit le cadre juridique de cette coopération. Dans les universités chypriotes turques, il y a des professeurs étrangers, mais en nombre très limité.

81. Ayant évoqué la question de la présence des forces armées turques à Chypre, l'ambassadeur a tenu à rappeler que la Turquie a été obligée d'intervenir en 1974, à la suite du coup d'Etat de M. Sampson. Entre 1963 et 1974, les Chypriotes turcs ont été victimes des attaques des Chypriotes grecs. Les forces armées turques sont intervenues en vertu du Traité de garantie de 1960. Leur présence est nécessaire tant que le conflit entre les deux communautés persiste. Les installations de l'armée turque à Chypre ne sont pas permanentes. Pour cette raison, les officiers et les soldats sont obligés de quitter l'île à la fin de leur service militaire. S'il est vrai que la présence de l'armée est une donnée démographique, il faut aussi reconnaître que son rôle est très important pour le maintien de la paix. Le nombre de soldats présents sur l'île est celui jugé nécessaire pour accomplir cette tâche. En tant qu'ambassadeur, il n'était pas autorisé à révéler ce nombre, qui appartient au secret militaire.

82. J'ai demandé à l'ambassadeur de préciser le nombre de citoyens turcs venus à Chypre depuis 1974. Il a reconnu que, depuis 1974, les flux de population entre la Turquie et la partie nord de Chypre se sont accrus. De nombreux Turcs sont venus à Chypre, mais un certain nombre de Chypriotes turcs sont partis s'installer en Turquie. Les autorités turques n'ont pas estimé nécessaire de tenir des statistiques de ces mouvements de population. Les autorités de l'administration chypriote turque doivent connaître le nombre de ces personnes. J'ai insisté sur ce point et M. l'ambassadeur Kumcuoglu m'a indiqué que, de 1974 à 1990, le nombre de Turcs arrivés à Chypre serait de l'ordre de 17 000. Répondant à mes questions, M. l'ambassadeur a précisé qu'il n'existe pas de registre consulaire des citoyens turcs établis à Chypre, car un ressortissant turc résidant à Chypre n'a besoin de déclarer sa présence que s'il souhaite se marier. Depuis 1974, le consulat a eu connaissance de 1 500 mariages mixtes.

83. Après mon entretien avec l'ambassadeur de Turquie, je me suis rendu à la résidence de M. Denktash, fondateur du Parti de l'unité nationale (PUN), qui m'a été présenté en tant que Président de la République turque du nord de Chypre¹. Notre entretien s'est en fait limité à un

1. This reference does not imply any recognition by the Rapporteur.

1. Cette référence n'implique aucune reconnaissance de la part du rapporteur.

from Mr Denktash. He said that, for twenty-eight years, Turkish Cypriots had been endeavouring to resist subjection by the Greek Cypriots. President Makarios was responsible for destroying the Cypriot state in 1963. The Greek and Turkish Cypriots had always lived as two separate communities. Today, despite the Greek Cypriots' heavy responsibility for events on the island, the Republic of Cyprus alone had been given international recognition. If it had not been for Turkish intervention in 1974, there would not be a single Turkish Cypriot left in the island. The Turkish-Cypriot administration had nothing to hide from the Council of Europe. Independent experts had visited the country and had declared that human rights were being respected there. The Turkish-Cypriot administration had not tried to alter the demographic structure of the island, it had merely brought in the labour needed by the economy. Half of the Turkish migrants who had arrived in 1974 had returned to their country and the remainder had been naturalised. It was true that there were some undeclared workers but they were deported if they were caught. The government set up by the Turkish-Cypriot community did not need Greek Cypriots. Agreements could be reached on property abandoned by both sides, but the Greek Cypriots were not prepared to share power with the Turkish Cypriots, as they considered them to be a minority. Between 1963 and 1974, the Turkish Cypriots had been driven out of the government and many of them had had to leave the country. A knowledge of what had happened then, made it easier to understand the Cypriot problem. The Turkish-Cypriot community rejected any accusations of changing the demography of the island. Mr Denktash hoped that the Turkish Cypriots, who had been deprived of their rights by the Greek Cypriots, would not be the victims of prejudiced assumptions on the part of the Council of Europe. The Turkish Cypriots had tried to build a state and they needed to be given a hearing by Europe, of which they formed part.

84. At the end of the conversation, I reminded Mr Denktash that I had come to Cyprus on the committee's instructions, that I had visited the north and the south and had heard all the parties concerned.

c. *At the headquarters of the United Nations peacekeeping forces in Cyprus (UNFICYP)*

85. Mr Camilion, the representative of the Secretary General of the United Nations, was kind enough to receive me during the evening of 5 November 1991 and answer all my questions. He first drew attention to the disparity in the

long exposé de M. Denktash. Il a déclaré que, depuis vingt-huit ans, les Chypriotes turcs essaient de ne pas se soumettre aux Chypriotes grecs. Le Président Makarios porte la responsabilité d'avoir détruit en 1963 l'Etat chypriote. Les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs ont toujours vécu comme deux communautés séparées. Aujourd'hui, malgré la lourde responsabilité des Chypriotes grecs dans les événements survenus dans l'île, le seul Etat reconnu internationalement est la République de Chypre. Sans l'intervention turque de 1974, il n'existerait aujourd'hui plus aucun Chypriote turc sur l'île. L'administration chypriote turque n'a rien à cacher au Conseil de l'Europe. Des experts indépendants, après avoir visité le pays, ont déclaré que les droits de l'homme y étaient respectés. L'administration chypriote turque n'a pas essayé de changer la structure démographique de l'île. Elle a simplement amené la main-d'œuvre nécessaire aux besoins de l'économie. Parmi les migrants turcs qui sont arrivés en 1974, la moitié d'entre eux sont retournés dans leur pays et les autres ont été naturalisés. C'est vrai qu'il y a aujourd'hui quelques travailleurs en situation irrégulière, mais s'ils sont arrêtés, ils sont expulsés du pays. Le gouvernement qui a été établi par la communauté chypriote turque n'a pas besoin des Chypriotes grecs. Des accords sont possibles pour les propriétés qui sont restées abandonnées des deux côtés, mais les Chypriotes grecs ne sont pas prêts à partager le pouvoir avec les Chypriotes turcs, car ils les considèrent comme une minorité. Entre 1963 et 1974, les Chypriotes turcs ont été chassés du gouvernement et nombreux sont ceux qui ont dû quitter le pays. La connaissance de ce qui s'est passé à cette période permet de mieux comprendre le problème chypriote. La communauté chypriote turque rejette toute accusation de changer la démographie de l'île. M. Denktash a formulé le souhait que les Chypriotes turcs, qui ont été privés de leurs droits par les Chypriotes grecs, ne soient pas victimes, de la part du Conseil de l'Europe, d'un procès d'intention. Les Chypriotes turcs ont essayé de construire un Etat et ils ont besoin d'être entendus par cette Europe dont ils font partie.

84. A la fin de l'entretien, j'ai rappelé à M. Denktash que je m'étais rendu à Chypre pour donner suite au mandat qui m'avait été confié par la commission, que j'avais visité le nord et le sud de l'île et entendu toutes les parties concernées.

c. *Au quartier général de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)*

85. M. Camilion, représentant du Secrétaire général des Nations Unies, a eu l'amabilité de me recevoir dans la soirée du 5 novembre 1991 et de répondre à toutes mes questions. Il a d'abord rappelé la différence entre les niveaux de dévelop-

levels of economic development of the two parts of the island. *Per capita* income in the south was 10 000 United States dollars against only 3 000 United States dollars in the north. The northern part of Cyprus had a population of about 165 000. The number of Turkish settlers lay somewhere between 40 000 and 45 000. The settlers did have a higher birth rate than the Turkish Cypriots. The Greek Cypriots probably overestimated the number of settlers, especially in recent years. The Turkish-Cypriot community's attitude to the settlers depended on their social status. An elite of Turkish managers held high-ranking positions in the north's economy. The vast majority were, however, Anatolian peasants. There was no solidarity between the Turkish Cypriots and the settlers and some ethnic incidents had even been recorded. The ruling class in the north comprised a Turkish-Cypriot elite, followed by a middle class consisting of Turkish-Cypriot managers and some Turkish settlers, after that came a proletariat of settlers and Turkish Cypriots. The latter, who were numerically superior, were facing economic hardship and were often forced to emigrate.

86. Mr Denktash was a charismatic figure in the Turkish-Cypriot community. He personified the feelings that the Turkish Cypriots had entertained during the years leading up to 1974. Nevertheless, it was true that some of the people who had voted for Mr Denktash were settlers and that the presence of the Turkish army was a factor of intimidation. The attitude of youngsters was particularly interesting. They had been subjected to a sort of brainwashing in both parts of the island, but young Turkish Cypriots were not afraid of Greek Cypriots. Attitudes among adults were different. Turkish Cypriots did not want to return to the south, whereas Greek Cypriots felt a certain nostalgia for the north. The situation in Cyprus had changed so much since 1974 that the population had altered its way of life.

87. I asked Mr Camilion to estimate the number of troops in the island. I found these estimates extremely interesting. In the northern part of the island, there were 30 000 Turkish soldiers and a contingent of some 5 000 Turkish-Cypriot soldiers. In the southern part of the island, the Cypriot national guard had a complement of between 14 000 and 15 000 men, to which about 2 000 to 3 000 Greek soldiers and officers had to be added. There were 4 000 officers and soldiers accompanied by approximately 6 000 British civilians at the British bases in the south of the island (Akrotiri and Dhekelia), the status of which had been accepted by all parties to the 1959 agreements. The United Nations Peacekeeping Force consisted of 2 200 men.

pement économique des deux parties de l'île. Au sud, le revenu annuel par habitant serait de 10 000 dollars contre seulement 3 000 au nord. La population de la partie nord de Chypre serait de l'ordre de 165 000 personnes. Le nombre de colons turcs se situerait entre 40 000 et 45 000. C'est un fait que le taux de natalité parmi les colons est plus élevé que parmi les Chypriotes turcs. Les données annoncées par les Chypriotes grecs, concernant les colons, sont probablement surestimées, surtout celles des dernières années. L'attitude de la communauté chypriote turque envers les colons dépend de leur statut social. Il y a une élite de cadres turcs qui occupent des positions importantes dans le système économique de la partie nord. La grande majorité sont cependant des paysans originaires d'Anatolie. Il n'y a pas de solidarité entre les Chypriotes turcs et les colons et on a même enregistré des incidents de caractère ethnique. La classe dominante dans la partie nord est constituée par une élite chypriote turque. Vient ensuite une classe moyenne, composée de cadres chypriotes turcs et de certains colons d'origine turque, et on trouve ensuite un prolétariat de colons et de Chypriotes turcs. Ces derniers, qui constituent la majorité, sont confrontés à une situation économique difficile et sont souvent obligés d'émigrer.

86. M. Denktash est un personnage charismatique au sein de la communauté chypriote turque. Il incarne les sentiments éprouvés par les Chypriotes turcs pendant les années qui ont précédé 1974. Il est vrai, cependant, qu'une partie de l'électorat de M. Denktash est constituée par les colons turcs et que la présence de l'armée turque est un facteur d'intimidation. L'attitude des jeunes est particulièrement intéressante. Des deux côtés de l'île, ils ont été soumis à une sorte de « lavage de cerveau ». Mais les jeunes Chypriotes turcs n'ont plus peur des Chypriotes grecs. Chez les adultes, les attitudes sont différentes. Les Chypriotes turcs ne souhaitent pas retourner au sud, tandis que les Chypriotes grecs ressentent une certaine nostalgie du nord. Depuis 1974, la situation à Chypre a tellement changé que la population a modifié sa façon de vivre.

87. J'ai demandé à M. Camilion de me donner des estimations quant au nombre des effectifs militaires présents sur l'île. Ces estimations m'ont paru extrêmement intéressantes. Dans la partie nord de l'île, il y aurait 30 000 soldats turcs et un contingent de quelque 5 000 soldats chypriotes turcs. Dans la partie sud de l'île, la garde nationale chypriote compterait entre 14 et 15 000 hommes, auxquels il faudrait ajouter 2 000 à 3 000 soldats et officiers grecs. Dans les bases britanniques-situées dans le sud de l'île (Akrotiri et Dhekelia), dont le statut avait été accepté par toutes les parties dans les accords de 1959, il y aurait 4 000 soldats et officiers accompagnés de quelque 6 000 civils britanniques. La Force de paix des Nations Unies est composée de 2 200 hommes.

The problem of settlers from Turkey

88. Having heard all the parties, I think that my first duty as Rapporteur is to avoid the pitfall of engaging in a war of figures. Everyone admits that, since 1975, Turkish nationals have arrived in the northern part of Cyprus. For some people they are part of a smallish migratory movement, for others they constitute regular colonisation. If, from now on, I use the term "settler" to describe these persons it is because, from the evidence I received, they actually came to settle and work in a depopulated area.

89. Both parties admit that two particularly large waves arrived in 1975 and 1977. They were probably massive as, even taking the lowest estimates, they represented the arrival of a group of persons making up more than 10% of the Turkish-Cypriot population at that time. The Turkish army also moved in permanently at that juncture. Since then, there has been a smaller, but steady flow, although it has had less impact on the total population, owing to the simultaneous emigration of Turkish Cypriots.

90. It is also agreed that the Turkish settlers fall into two main categories. The vast majority are peasants and shepherds, whose life in the north of Cyprus is similar to the one they were leading in Anatolia. The other category comprises managers, businessmen and retired Turkish army officers. They are a minority who nonetheless seem to exert considerable influence on the ruling class of Turkish Cypriots.

91. I was not personally able to see whether the settlers had moved into particular villages. According to Professor Heinritz and Professor Brey, the population movements that followed the events of 1974 could have depopulated some villages in the north. During their visits to the northern part of Cyprus, the two professors were able to determine that this was not the case and that the settlers had moved into villages that had been abandoned by Greek Cypriots.

92. Especially in these villages, the settlers had preserved their original social, economic and cultural characteristics and were therefore viewed as foreign elements by a number of Turkish Cypriots. Some of the people I spoke to even claimed that the settlers were moved by religious fundamentalism, which would cause tension

Le problème des colons venus de Turquie

88. Après avoir entendu toutes les parties, je crois que ma première obligation, en tant que rapporteur, est d'éviter le piège de m'engager dans une guerre de chiffres. Tout le monde reconnaît qu'il y a eu, à partir de 1975, une arrivée de ressortissants turcs dans la partie nord de Chypre. Pour les uns, ces personnes font partie d'un mouvement migratoire de dimension réduite; pour les autres, d'une colonisation en bonne et due forme. Si, à partir de ce moment, je me permets d'utiliser le terme « colon » pour désigner ces personnes, c'est parce que, d'après les témoignages recueillis, elles venaient bel et bien s'installer et travailler sur un territoire dépeuplé.

89. C'est un fait admis par les deux parties que deux premières arrivées particulièrement importantes ont eu lieu en 1975 et en 1977. Elles ont eu probablement un caractère massif car, même en admettant les estimations les plus basses, elles représentaient l'arrivée d'un groupe de personnes constituant plus de 10% de la population chypriote turque de l'époque. Simultanément, l'armée turque s'est installée aussi de façon permanente. Par la suite, un flux migratoire moins important, mais continu, s'est maintenu bien que son impact sur la population totale ait été moindre en raison de l'émigration simultanée des Chypriotes turcs.

90. Il y a aussi accord pour reconnaître qu'il y a deux grandes catégories de colons turcs. La grande majorité des colons sont des paysans et des bergers qui mènent dans la partie nord de Chypre une vie semblable à celle qu'ils menaient en Anatolie. L'autre catégorie est celle constituée par des cadres, des hommes d'affaires ainsi que des officiers de l'armée turque à la retraite. Ils sont une minorité qui semble toutefois exercer une influence considérable sur la classe dirigeante chypriote turque.

91. Il ne m'a pas été possible de constater personnellement si les colons étaient installés dans certains villages plutôt que dans d'autres. D'après le témoignage des professeurs Heinritz et Brey, les mouvements de population qui ont suivi les événements de 1974 auraient pu provoquer le dépeuplement de certains villages de la partie nord. Or, lors de leurs visites dans la partie nord de Chypre, les deux professeurs ont pu constater que tel n'est pas le cas et que des colons s'étaient installés dans les villages qui avaient été abandonnés par les Chypriotes grecs.

92. Surtout dans ces villages, les colons ont conservé leurs caractéristiques sociales, économiques et culturelles d'origine. De ce fait, ils sont perçus par un certain nombre de Chypriotes turcs comme des éléments étrangers à leur pays. Certains de mes interlocuteurs ont même prétendu que les colons seraient animés par un fondamen-

between the settlers and the Turkish Cypriots. The latter, who were more open to the European way of thinking, were more lax in their religious observance. This tension was likely to turn into real animosity.

93. As the Turkish ambassador in Nicosia indicated, there is no consular register of Turkish nationals in Cyprus. Nevertheless, it must not be assumed from this that there are no contacts between the settlers and the Turkish authorities. Most of the settlers were transferred to Cyprus as the result of a decision of the Turkish authorities and so they feel indebted for their present situation. For this reason, according to some of the people I spoke with, they are particularly sensitive to signals from the Turkish authorities, especially at election time. The elite of the settlers are said to be highly susceptible to Turkish influence. Some people even claimed that the Turkish embassy was behind the setting-up of the Revival Party, the settlers' chief political grouping.

94. The aim of the Turkish-Cypriot administration's policy towards the settlers has been to promote their permanent establishment on the island. The settlers are granted housing, land or other properties on special terms. They are issued with a "concession certificate" which they are not entitled to sell or pass on to a third party until a period of twenty years has elapsed.

95. Nevertheless, the most important measure for the settlers has been the possibility of acquiring Turkish-Cypriot nationality. In 1975, the Turkish-Cypriot administration passed Act No. 3/1975, under which nationality could be given to anyone who requested it and, in particular, to members of the Turkish armed forces who had served in Cyprus, the wives, children and brothers of members of these forces who had fallen in Cyprus between 20 July 1974 and 20 August 1974 or to persons who had served in the Turkish Resistance Organisation in Cyprus or Turkey.

96. In 1981, a regulation on the acquisition of the nationality of the state in exceptional cases supplemented these provisions. This text provides for the granting of Turkish-Cypriot nationality to persons permanently resident in the northern part of Cyprus for at least one year, to persons who have made or who could make an important contribution to the economy, to those who have contributed to social and cultural life, the development of external relations or the raising of the standard of education and to all those who have rendered services the continuation of which is

talisme religieux qui provoquerait des tensions entre les colons et les Chypriotes turcs. Ces derniers, plus ouverts aux courants de pensée européens, seraient moins respectueux des obligations religieuses. Cette tension risque de se changer en réelle animosité.

93. Comme il a été signalé par l'ambassadeur de Turquie à Nicosie, il n'existe pas de registre consulaire où figureraient les ressortissants turcs qui seraient venus à Chypre. Toutefois, ceci ne doit pas laisser croire qu'il n'existe pas de rapports entre les colons et les autorités turques. Pour la grande majorité des colons, leur transfert à Chypre a été la conséquence d'une décision des autorités turques et, en ce sens, ils se sentent redevables de leur présente situation. De ce fait, selon certains de mes interlocuteurs, ils seraient particulièrement sensibles aux messages qui leur parviendraient des autorités turques, en particulier au moment des élections. L'élite des colons serait davantage sensible à l'influence turque. Certains prétendent même que l'ambassade de Turquie a été à l'origine de la formation du Parti de la renaissance, la principale formation politique des colons.

94. La politique de l'administration chypriote turque à l'égard des colons a visé à promouvoir leur installation définitive dans l'île. La concession de logements, de terres ou d'autres propriétés se fait selon un régime particulier aux colons. En effet, ceux-ci se voient délivrer un «certificat de concession» qu'ils n'ont le droit ni de vendre ni de transmettre à un tiers avant une période de vingt ans.

95. Toutefois, la mesure la plus importante pour les colons est la possibilité qui leur est offerte d'accéder à la nationalité chypriote turque. En 1975, l'administration chypriote turque a édicté la loi n° 3/1975, selon laquelle la nationalité pouvait être accordée à qui en faisait la demande et, en particulier, aux membres des forces armées turques ayant servi à Chypre, aux épouses, enfants et frères des membres de ces forces armées qui seraient tombés à Chypre pendant la période du 20 juillet 1974 au 20 août 1974, ou à des personnes ayant servi dans les rangs de l'Organisation turque de résistance à Chypre ou en Turquie.

96. En 1981, un règlement sur l'acquisition de la nationalité de l'Etat dans des cas exceptionnels est venu compléter ces dispositions. Ce texte prévoit notamment l'octroi de la nationalité chypriote turque à des personnes établies en permanence dans la partie nord de Chypre depuis au moins un an, aux personnes ayant apporté ou pouvant apporter une contribution importante à l'économie, à ceux ayant contribué à la vie sociale et culturelle, au développement des relations extérieures et à l'élévation du niveau d'éducation, et à tous ceux qui ont rendu des services dont la

vital to the security forces. Proof must, however, be supplied in all cases. One of the last provisions of this regulation also permits the granting of nationality to any person, when the authorities consider this to be necessary.

97. For the settlers, a whole series of political rights were attendant on the acquisition of nationality. The most important of these rights is undoubtedly the right to vote. At first the settlers voted *en masse* for Mr Denktash's National Unity Party. Nevertheless, between 1978 and 1981 some small political parties came into being (Turkish Unity Party, Reform and Prosperity Party and Social Justice Party). They were strongly flavoured with Turkish nationalism and quite openly proclaimed their intention to build a Turkish nation. Their poor showing at various elections furthered the emergence of a new party, at the instigation (according to some people) of the Turkish authorities. As I said earlier, this was the Revival Party, which is in favour of maintaining the present status quo.

Other population flows

98. To complete the demographic picture of Cyprus, account must also be taken of the presence on the island of several groups of aliens, the biggest being the Turkish army in the north of the island which, according to some estimates, numbers some 30 000 men. This is a very substantial figure, equivalent to some 15% of the total population of the northern part of Cyprus. When travelling about in this part of the island, I noted the highly conspicuous presence of the Turkish army.

99. The two British military bases provided for in the 1959 agreements are located in the southern part of the island. They are manned by approximately 4 000 soldiers and officers accompanied by 6 000 civilians.

100. In recent months, the southern part of Cyprus has been facing a dearth of manpower in some branches of the economy such as the building trade, public works and the service industries. This situation has led trade unions and employers to sign an agreement whereby migrant workers may be called in. The number of the migrant workers who will be allowed to work in the southern part of the island has not been specified. Firms wishing to employ foreigners will have to submit a formal application to the Cypriot Ministry of Labour, which has said that each case will be examined individually by a tripartite committee consisting of representatives of the ministry, trade unions and employers.

continuité s'avère nécessaire pour les forces de sécurité. Cependant, dans tous les cas, des preuves doivent être fournies. Une disposition finale de ce règlement permet aussi d'octroyer la nationalité à toute personne pour laquelle les autorités le jugent nécessaire.

97. L'accès à la nationalité a supposé pour les colons l'exercice de toute une série de droits politiques. Parmi ces droits, le plus important est sans doute le droit de vote. Au début, les colons ont voté massivement pour le Parti de l'unité nationale de M. Denktash. Toutefois, entre 1978 et 1981, se sont créés des petits partis politiques (Parti de l'unité turque, Parti de la réforme et de la prospérité, Parti de la justice sociale) largement inspirés par le nationalisme turc, et qui proclament plus ou moins ouvertement leur intention de constituer une nation turque. Leur échec aux différentes consultations électorales a favorisé l'apparition d'un nouveau parti, inspiré, selon certains, par les autorités turques. Il s'agit, comme je l'ai déjà indiqué, du Parti de la renaissance, partisan du maintien du présent statu quo.

Autres flux de population

98. Pour compléter le tableau démographique de Chypre, il faut aussi tenir compte de la présence de plusieurs groupes d'étrangers établis sur l'île. Il faut tout d'abord citer l'armée turque présente dans la partie nord de l'île et qui, selon différentes estimations, représenterait un contingent de quelque 30 000 hommes. C'est un chiffre très élevé, équivalent à quelque 15% de la population totale de la partie nord de Chypre. Lors de mes déplacements dans cette partie de l'île, j'ai pu constater la présence très voyante de l'armée turque.

99. Dans la partie sud de l'île se trouvent les deux bases militaires britanniques prévues dans les accords de 1959. Leurs garnisons sont évaluées à quelque 4 000 soldats et officiers, qui seraient accompagnés de 6 000 civils.

100. Au cours des derniers mois, la partie sud de Chypre a été confrontée à une pénurie de main-d'œuvre dans certaines branches de l'activité économique comme le bâtiment, les travaux publics ou les services. Cette situation a conduit les syndicats et les employeurs à signer un accord permettant de faire appel à l'émigration. Aucun chiffre n'a été précisé quant au nombre de migrants étrangers autorisés à travailler dans la partie sud de l'île. Les entreprises souhaitant employer des étrangers devront présenter une demande formelle au ministère du Travail chypriote. Celui-ci a indiqué que chaque cas serait examiné individuellement par une commission tripartite constituée de représentants du ministère, des syndicats et du patronat.

101. Cyprus's geographical position has meant that it has also taken in a very large number of Lebanese, who have traditionally used the south of the island as a refuge whenever fighting rages in their country. Their situation has been dealt with at length in Mr Flückiger's report on the situation of the Lebanese civilian population fleeing the country (Doc. 6155). I can only reiterate what is said in the report. Lebanese citizens went to Cyprus on account of its geographical proximity and as a first leg of a long journey which generally took them to other European countries or the United States. On the whole, those who have remained in Cyprus live in hope of returning to the Lebanon as soon as circumstances permit. The Lebanese who are living in Cyprus at present hold a temporary residence permit and are registered with the immigration office. In 1990 they numbered 1 410.

102. A further factor to be borne in mind is the tradition of emigration among the Cypriot population. Even before independence, Cyprus, like so many other countries in southern Europe, had long been a country of emigration. Cypriots left the island to seek better living and working conditions above all in Australia, the United Kingdom and other Commonwealth countries. The improved economic situation, especially in the south of the island, has meant that there is virtually no emigration from this part of the island today. In the absence of statistics on migratory movements, it is difficult to gain a clear picture of the situation in the north. These movements are not even shown in the annual statistics published by the Turkish-Cypriot administration, which merely contain a large section on tourism, recording the number of arrivals and departures of foreign nationals and Turkish Cypriots. The difference between the number of arrivals and departures between 1978 and 1988 reveals that some 10 000 Turkish Cypriots have emigrated. According to statements from the Turkish-Cypriot opposition parties, emigration is continuing, particularly among young people.

Conclusions

103. Before presenting the conclusions I have drawn from my talks and the data I gathered, I would like to make it clear that the main purpose of this report was to study developments in the structure of the population in Cyprus. The difficulties I encountered make me think that this aim was too ambitious. In spite of everything, I tried to separate reality from the confused mass of data and information. The real situation appears to be

101. De par sa situation géographique, Chypre a aussi accueilli de très nombreux Libanais qui, traditionnellement, ont utilisé la partie sud de l'île comme un sanctuaire pendant les périodes où les combats faisaient rage dans leur pays. Leur situation a été largement évoquée par M. Flückiger dans son rapport sur la situation de la population civile libanaise fuyant son pays (Doc. 6155). Je ne peux que répéter ici ce qui figure dans ce rapport. Les citoyens libanais se sont rendus à Chypre en raison de sa proximité géographique et parce que l'île constituait une première étape avant un long voyage qui les a conduits généralement vers d'autres pays européens ou vers les Etats-Unis. Ceux qui sont restés à Chypre vivent en général dans l'attente et l'espoir de retourner au Liban dès que les circonstances le permettront. Ceux des Libanais qui résident actuellement à Chypre sont titulaires d'un permis de séjour temporaire et sont inscrits au Bureau de l'émigration. En 1990, leur nombre s'élevait à 1 410.

102. Il faut également tenir compte d'un autre élément qui est l'émigration traditionnelle de la population chypriote. Pendant de très longues années, et même avant son indépendance, Chypre a été un pays d'émigration comme tant d'autres pays de l'Europe méridionale. Les Chypriotes ont quitté l'île pour chercher de meilleures conditions de vie et de travail principalement en Australie, au Royaume-Uni et dans d'autres pays du Commonwealth. L'amélioration de la situation économique, surtout dans la partie sud de l'île, a eu pour conséquence que l'émigration dans cette partie de l'île est aujourd'hui pratiquement inexistante. En l'absence de données statistiques sur les mouvements migratoires dans la partie nord, il est difficile de cerner le problème. Même dans les annuaires statistiques, publiés par l'administration chypriote turque, ne figurent pas ces mouvements; seul y figure un important chapitre touristique dans lequel sont consignés les nombres d'arrivées et de départs de ressortissants étrangers et de Chypriotes turcs. La différence entre le nombre de départs et d'arrivées, pour la période allant de 1978 à 1988, fait apparaître une émigration de quelque 10 000 Chypriotes turcs. Les témoignages recueillis auprès des partis de l'opposition chypriotes turcs indiquent que cette émigration subsiste toujours et est surtout le fait des jeunes.

Conclusions

103. Avant d'avancer les conclusions que j'ai tirées de mes entretiens et des données recueillies, je voudrais rappeler que l'objectif essentiel de ce rapport était d'examiner l'évolution de la structure démographique de Chypre. Au vu des difficultés rencontrées, je pense que c'était une tâche trop ambitieuse. Malgré tout, j'ai essayé, à travers le dédale de données et d'informations, de cerner la réalité. Celle-ci m'est apparue comme très

highly complex and full of contradictions, hence the risk of offending the sensitivities of various parties throughout this report. Nevertheless, the sole concern that has guided me in my capacity as Rapporteur has been to make a contribution, however modest, to the efforts of all those who are striving to solve the Cypriot conflict through dialogue. Above all, I would not like this report to be used to fan the quarrels between the two communities.

104. I drew a preliminary conclusion from my talks with all the parties concerned: the establishment of Turkish settlers in the northern part of the island is an undisputed fact, although there is controversy over the figures. The settlers were mentioned by everyone I spoke to.

105. This influx of Turkish settlers has had a real impact on the structure of the population in the northern part of the island. According to the Turkish-Cypriot administration, the population here went up from 115 600 in 1974 to 148 500 in 1979. This increase of 32 900 persons is much larger than the natural rate of increase of the population, which worked out at a mere 7 843 over that period. It is therefore the result of a net migratory movement of 25 057 persons. I have no grounds for asserting that all arrivals were Turkish settlers, but neither do I have any reason to assume that, during this period, there was no emigration by Turkish Cypriots comparable to that of the Greek Cypriots, above all to Australia, the United Kingdom and the other countries of the Commonwealth. No matter what the reasons are, a 28 % surge in the population in five years is quite exceptional, wherever it occurs.

106. The arrival and establishment of the Turkish settlers is the most notable demographic occurrence in Cyprus since 1974. One only has to consult the statistical tables to see that the chief demographic indicators (natural rate of increase of the population, marriage, divorce and infantile mortality rates) from 1974 up to the present display quite comparable trends for both communities. Only one indicator, the fertility rate, shows a substantial divergence, especially between 1975 and 1980. It is higher in the north than in the south, which confirms the effect of the settlers' arrival on the island's demography.

107. The two communities have different stances on the issue of the Turkish settlers. The Greek Cypriots are extremely worried about a situation which they regard as serious and accuse the Turkish-Cypriot administration of conducting a policy to promote colonisation. In the northern

complexe et contradictoire. D'où le risque de froisser la sensibilité de l'une ou l'autre partie tout au long de ce rapport. Mais le seul souci qui a guidé mon travail, en tant que rapporteur, a été d'apporter une contribution, même modeste, aux efforts de tous ceux qui essaient de résoudre le conflit chypriote par la voie du dialogue. Je ne voudrais surtout pas que ce rapport soit utilisé pour alimenter des querelles entre les deux communautés.

104. De mes entretiens avec toutes les parties concernées, je tire une première conclusion: l'établissement de colons turcs dans la partie nord de l'île, au-delà de la querelle de chiffres, est une réalité que nul ne conteste. La question des colons a été évoquée par tous mes interlocuteurs sans exception.

105. Cette arrivée de colons turcs a eu une incidence réelle sur la structure démographique dans la partie nord de l'île. Selon l'administration chypriote turque, la population dans cette partie est passée de 115 600 personnes en 1974 à 148 500 en 1979. Cet accroissement de 32 900 personnes est largement supérieur à l'accroissement naturel de la population qui, pour cette période, n'a été que de 7 843 personnes. Il résulte donc d'un mouvement migratoire qui offre un solde net de 25 057 personnes. Rien ne me permet d'affirmer que tous ceux qui sont arrivés étaient des colons turcs. Mais rien non plus ne m'autorise à penser que, pendant cette même période, il n'y a pas eu une émigration de Chypriotes turcs comparable à celle de Chypriotes grecs, émigrés surtout vers l'Australie, le Royaume-Uni et d'autres pays du Commonwealth. Quelles qu'en soient les raisons, un accroissement de la population de 28 % en cinq ans est un phénomène démographique de nature tout à fait exceptionnelle où qu'il se produise.

106. L'arrivée et l'installation des colons turcs constituent l'événement le plus marquant du point de vue démographique intervenu à Chypre depuis 1974. Il suffit de consulter les tableaux statistiques pour constater que les principaux indicateurs démographiques des deux communautés (taux d'accroissement naturel de la population, de nuptialité, de divortialité ou de mortalité infantile) suivent une évolution tout à fait comparable depuis 1974 jusqu'à nos jours. Un seul indicateur, le taux de fécondité, enregistre une divergence importante, surtout entre 1975 et 1980. Il est plus élevé dans la partie nord que dans la partie sud et vient ainsi confirmer l'incidence que l'arrivée des colons a exercée sur la démographie de l'île.

107. Face au problème des colons turcs, les deux communautés adoptent des positions différentes. Les Chypriotes grecs sont extrêmement préoccupés par une situation qu'ils jugent très grave et accusent l'administration chypriote turque de mener une politique favorisant la coloni-

part of the island, the attitude to the establishment of Turkish settlers seems to have changed considerably since 1974. While these settlers were at first seen by the vast majority of Turkish Cypriots as a vital injection of the additional manpower needed by the country, over the years their growing numbers and the role that some of them play in political life have changed initial perceptions and introduced wide divergences within the Turkish-Cypriot community.

108. The parties in control of the Turkish-Cypriot administration first played down the number of settlers and then said that their presence was not a problem. The opposition parties, on the other hand, vigorously denounce the arrival of the settlers, their naturalisation and their use for electoral purposes by the ruling parties.

109. I personally think that the arrival of the Turkish settlers in the island is less serious than their naturalisation by the Turkish-Cypriot administration. In the light of events in 1974, I could accept that the northern part of Cyprus, like other European countries, had to call on Turkish migrant workers in order to overcome the shortage of manpower. But the 1975 Act on naturalisation, passed by the Turkish-Cypriot administration, clearly shows that it was already deliberate policy to give these Turkish nationals Cypriot nationality. The 1981 regulation supplementing the act merely strengthens this impression. A decision by the authorities is all that is needed for a person to acquire Cypriot nationality.

110. The very existence of these legal texts giving the Turkish-Cypriot administration enormous discretion in the matter of acquiring nationality, leads me to believe that the opposition parties' allegations about waves of naturalisation prior to each election, are probably based on fact.

111. Compared with the demographic impact of the Turkish settlers' establishment in Cyprus, the other migratory flows in Cyprus since 1974 have been of minor importance, as is proved by the fact that the arrival of other foreigners in the north and south of the island was mentioned only occasionally in my talks with the parties concerned.

112. In my conclusions, I must also draw attention to the demographic impact of the presence of the Turkish army in the northern part of Cyprus. Even if we take the lowest estimate of a contingent of 30 000 men and a population totalling 180 000 persons, this works out at one soldier per six civilians, a ratio that must be unique in Europe.

sation. Dans la partie nord de l'île, l'attitude à l'égard de l'installation de colons turcs semble avoir sensiblement évolué depuis 1974. Si au début ces colons étaient perçus par la grande majorité des Chypriotes turcs comme un appoint indispensable de main-d'œuvre pour faire face aux besoins du pays, au fil des années, l'accroissement de leur nombre et le rôle que certains d'entre eux jouent dans la vie politique ont modifié la perception initiale et introduit d'importantes divergences au sein de la communauté chypriote turque.

108. En effet, les partis qui contrôlent l'administration chypriote turque tout d'abord minimisent le nombre des colons et ensuite déclarent que leur présence ne constitue aucun problème. Par contre, les partis d'opposition dénoncent vigoureusement l'arrivée des colons, leur naturalisation et leur utilisation à des fins électorales par les partis au pouvoir.

109. Personnellement, j'estime que plus grave que l'arrivée des colons turcs est leur naturalisation par l'administration chypriote turque. A la lumière des événements de 1974, je pourrais admettre qu'il était nécessaire de faire appel à des travailleurs migrants turcs dans la partie nord de Chypre, comme d'autres pays européens l'ont fait pour faire face à une pénurie de main-d'œuvre. Mais la loi de naturalisation de 1975, édictée par l'administration chypriote turque, montre très clairement que, au départ déjà, il y avait une volonté politique de donner à ces ressortissants turcs la nationalité chypriote. Le règlement qui, en 1981, a développé cette loi de naturalisation ne fait qu'accentuer cette impression. Il suffit d'une décision des autorités pour qu'une personne puisse accéder à la nationalité.

110. C'est justement l'existence de ces textes juridiques accordant à l'administration chypriote turque un pouvoir discrétionnaire énorme en matière d'accès à la nationalité qui me porte à croire que les allégations des partis de l'opposition quant aux vagues de naturalisations qui précéderaient chaque élection sont sans doute fondées.

111. Par rapport à l'impact démographique de l'installation à Chypre des colons turcs, les autres flux migratoires, qui se sont produits à Chypre depuis 1974, ont un caractère mineur. Pour preuve, il suffit de constater que l'arrivée d'autres étrangers sur l'île, aussi bien au nord qu'au sud, n'a été évoquée qu'occasionnellement au cours de mes entretiens avec les parties concernées.

112. Je dois aussi signaler, dans mes conclusions, l'impact démographique de la présence de l'armée turque dans la partie nord de Chypre. Rien qu'en acceptant l'estimation la plus basse d'un contingent de 30 000 hommes et d'une population totale de l'ordre de 180 000 personnes, cela représente une proportion d'un militaire pour six civils qui doit être unique en Europe.

113. The structure of the population in Cyprus is a matter of concern not only to the Parliamentary Assembly of the Council of Europe. Since the partitioning of the island in 1974, the international community has expressed an opinion on the subject in various settings. At the beginning, the texts adopted by the General Assembly of the United Nations, the United Nations Commission on Human Rights or the Conference of Heads of State or Government of Non-Aligned Countries went no further than requesting the parties not to change the demographic structure of Cyprus.

114. Towards the end of the eighties, however, the question of the settlers was referred to openly. For example, the communiqués of the Commonwealth Heads of Government (Vancouver 1987, Kuala Lumpur 1989 and Harare 1991) contain explicit references to the need for a speedy withdrawal of all foreign troops and settlers from Cyprus. A similar anxiety was expressed at various ministerial meetings of the non-aligned countries, which likewise called for the immediate withdrawal of the occupying forces and settlers (New York 1987, Belgrade 1989 and Algiers 1990). The European Parliament, in a resolution adopted in May 1988 on the situation on Cyprus, was also in favour of establishing a precise timetable for the withdrawal of the Turkish troops and settlers.

115. All the foregoing leads me to the conclusion that the presence and naturalisation of the settlers indubitably constitutes a further barrier to a peaceful negotiated solution of the Cypriot conflict. The many political disputes and wrangles over refugees, missing persons or the destruction of cultural property aggravate a problem, the humanitarian dimensions of which are plain for all to see. Moreover, the more settlers there are, the more difficult it will be to find a solution that is acceptable to both communities and the settlers themselves.

116. The complexity of the Cyprus issue has often been used in some quarters as a pretext for inaction. As Rapporteur I believe on the contrary that, despite the difficulties, the Council of Europe has a role to play in helping to find a solution to a crisis involving several of its member states. Keeping determinedly to demographic questions, I think that the holding of a census in both parts of the island is a matter of extreme urgency, in view of the absence of reliable data on the island's population. It is time that estimates are replaced by genuine data. An independent body should be made responsible for conducting the census. Why not put the European Population Committee (CDPO) in charge of it? Its demographers are internationally recognised for their competence and independence.

113. La question de la structure démographique de Chypre ne préoccupe pas uniquement l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Depuis la partition de l'île en 1974, la communauté internationale a pris position sur cette question dans différentes enceintes. Au début, les textes adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, ou la Conférence des chefs de gouvernement des pays non alignés se limitaient à demander aux parties d'éviter la modification de la structure démographique de Chypre.

114. Cependant, vers la fin des années 80, la question des colons est ouvertement évoquée. Ainsi les déclarations des chefs de gouvernement du Commonwealth (Vancouver, 1987; Kuala Lumpur, 1989; Harare, 1991), contiennent des références explicites à la nécessité du retrait immédiat de toutes les troupes étrangères et des colons de Chypre. Une inquiétude semblable a été exprimée lors de différentes réunions des ministres des pays non alignés qui ont aussi réclamé le retrait immédiat des forces d'occupation et des colons (New York, 1987; Belgrade, 1989; Alger, 1990). Le Parlement européen, dans une résolution adoptée en mai 1988 sur la situation à Chypre, s'est également prononcé en faveur de l'établissement d'un calendrier précis de retrait des troupes et des colons turcs.

115. Tout ce qui vient d'être exposé m'amène à la conclusion que la présence et la naturalisation des colons constituent sans aucun doute un obstacle supplémentaire à une résolution pacifique et négociée du conflit chypriote. Aux multiples litiges de caractère politique ou concernant les réfugiés, les personnes disparues ou la destruction de biens culturels, vient s'ajouter un problème dont les dimensions humanitaires n'échappent à personne. Par ailleurs, plus le nombre de colons sera important, plus il deviendra difficile de trouver une solution acceptable par les deux communautés et par les colons eux-mêmes.

116. La complexité de la question chypriote a souvent été utilisée comme prétexte par certains pour justifier leur inaction. En tant que rapporteur, je crois, au contraire, que, malgré les difficultés, le Conseil de l'Europe a un rôle à jouer pour favoriser la solution d'une crise qui concerne plusieurs de ses Etats membres. En me cantonnant volontairement aux questions démographiques, et au vu de l'absence de données fiables sur la population de l'île, j'estime qu'il est extrêmement urgent de procéder à un recensement dans les deux parties de l'île. Il est temps que les estimations cèdent la place aux données véritables. Cette tâche de recensement devrait être confiée à une instance indépendante. Pourquoi ne pas la confier au Comité européen sur la population (CDPO)? Les démographes qui le composent sont internationalement reconnus pour leur compétence et leur indépendance.

117. I also think that it is absolutely necessary to carry out strict checks on foreign tourists and workers arriving on the island. It is equally essential to record the migratory movements of the Cypriot population with accuracy. No one is able to say how many Cypriots, who have retained their nationality, are living abroad at present.

118. The Turkish-Cypriot administration must also be called upon to reconsider the Act on naturalisation in force in the part of the island under its control. The liberal way the administration has applied it up until now is becoming a divisive element within the Turkish-Cypriot community itself.

119. All these measures ought to permit the gradual establishment of a climate of trust between the two communities. Dialogue to find a solution to the dispute will be possible only in such a climate. This dialogue must really be open to all Cypriots. I personally have the impression that the present Turkish-Cypriot administration does not pay sufficient heed to the opposition's points of view when reflecting on the island's future.

120. In conclusion, I would like to make it clear that in both the north and the south of Cyprus I met many people who obviously wanted to see the conflict settled through dialogue. This is a hopeful sign. As Rapporteur, it only remains for me to hope that the member states of the Council of Europe will give their full support to the efforts of the Secretary General of the United Nations to achieve the re-establishment of a law-based state in the whole of Cyprus as soon as possible.

APPENDIX I

Questionnaire addressed to Cypriot demographic experts
Evolution of demographic data since 1974
(if possible by 5 year periods)
(1975, 1980, 1985, 1990)

1. Development of population

- total population
- natural growth rate
- net migration
- share of foreign nationals of the total population
- population density

2. Composition of the population by age structure

- 0-14 years
- 15-44 years
- 45-64 years
- over 65 years

117. Je crois aussi qu'il est absolument nécessaire de procéder à un contrôle strict de l'arrivée d'étrangers sur l'île, que ce soit pour des raisons de tourisme ou de travail. Il est également indispensable d'établir avec précision les mouvements migratoires de la population chypriote. Personne n'est aujourd'hui en mesure d'indiquer combien de Chypriotes, ayant gardé leur nationalité, résident aujourd'hui à l'étranger.

118. Il faut aussi lancer un appel à l'administration chypriote turque pour qu'elle reconsidère la loi de naturalisation en vigueur dans la partie de l'île qu'elle contrôle. La largesse avec laquelle elle l'a appliquée jusqu'à présent est en train de devenir un élément de division au sein même de la communauté chypriote turque.

119. Toutes ces mesures devraient permettre d'établir progressivement un climat de confiance entre les deux communautés chypriotes. Ce n'est que dans un tel climat que sera possible un dialogue permettant de trouver une solution au conflit. Mais ce dialogue doit vraiment être ouvert à tous les Chypriotes. Personnellement, j'ai l'impression que la présente administration chypriote turque ne tient pas suffisamment compte des points de vue de l'opposition lorsqu'il s'agit de réfléchir à l'avenir de l'île.

120. Pour conclure, je voudrais signaler qu'aussi bien au sud qu'au nord de Chypre, j'ai rencontré de nombreuses personnes animées par une claire volonté d'aboutir à un règlement du conflit par la voie du dialogue. C'est un signe d'espoir. En tant que rapporteur, il ne me reste plus qu'à souhaiter que les Etats membres du Conseil de l'Europe accordent tout leur appui aux efforts du Secrétaire général des Nations Unies pour parvenir, dans les plus brefs délais, au rétablissement à l'ensemble de Chypre d'un Etat de droit.

ANNEXE I

Questionnaire adressé aux experts démographes chypriotes
Evolution des données démographiques depuis 1974
(si possible par périodes de cinq ans)
(1975, 1980, 1985, 1990)

1. Evolution de la population

- population totale
- taux d'accroissement naturel
- migration nette
- part des étrangers dans la population totale
- densité de la population

2. Composition de la population par structure d'âge

- 0-14 ans
- 15-44 ans
- 45-64 ans
- + de 65 ans

sons)	3. Indicators of	3. Indices
	— total number of births — extra-marital births — fertility (children by women) — abortions — marriages — crude marriage rate (marriages/1 000 persons)	— nombre total de naissances — naissances hors mariage — fécondité (enfants par femme) — avortements — mariages — taux brut de nuptialité (mariages/1 000 personnes)
indicated	— crude divorce rate — number of deaths per year — infant mortality rate — life expectancy at birth: — men — women	— taux brut de divortialité — nombre de décès par an — taux de mortalité infantile — espérance de vie à la naissance: — hommes — femmes
	4. International migration by country	4. Mouvement migratoire par pays
cated	— number of emigrants going to country indicated	— nombre d'émigrants en destination du pays indiqué
	— number of immigrants from country indicated	— nombre d'immigrants en provenance du pays indiqué
country	5. Population of foreign citizenship by country	5. Population de nationalité étrangère par pays
	6. Naturalisations	6. Naturalisations
origin	— number of naturalisations by countries of origin	— nombre de naturalisations par pays d'origine

APPENDIX II / ANNEXE II

Population of the island (1881-1974) / Population de l'île (1881-1974)

a. Before independence / Avant l'indépendance

Year Année	Total population Population totale	Greek Cypriots Chypriotes grecs Number Nombre	%	Turkish Cypriots Chypriotes turcs Number Nombre	%	Other autres	%
1881	186 173	137 631	73,9	45 458	24,4	3 084	1,7
1901	237 022	182 739	77,1	51 309	21,6	2 974	1,3
1921	310 715	244 887	78,7	61 339	19,7	4 489	1,5
1946	450 114	361 199	80,2	80 548	17,9	8 367	1,9
1956	528 618	417 080	78,9	91 980	17,4	19 558	3,7

Source: Colonial reports, Her Majesty's Stationery Office, London / Londres.

b. After independence / Après l'indépendance

1960	573 566	442 138	77,1	104 320	18,2	27 108	4,7
1974 ¹	641 000	506 000	78,9	118 000	18,4	17 000	2,7

Source: Department of statistics and research, Republic of Cyprus / Département de statistiques et de la recherche, République de Chypre.

1960	577 615	448 857	77,7	104 350	18,1	24 408	4,2
1974 ¹	—	—	—	115 758	—	—	—

Source: Turkish Cypriot Administration / Administration chypriote turque.

1. Estimation at the end of the year / Estimation à la fin de l'année.

APPENDIX III / ANNEXE III

Evolution of demographic data 1974-90 / Evolution des données démographiques 1974-1990

Table A.1. Population, increase (natural, net migration, total),
percentage of foreigners, density (at the end of the year)
(part controlled by the Government of the Republic of Cyprus)

Tableau A.1. Population, accroissement (naturel, solde migratoire,
total), pourcentage d'étrangers, densité (à la fin de l'année)
(partie contrôlée par le Gouvernement de la République de Chypre)

Year Année	Population in thousands Population (en milliers)	Rate of natural increase Taux accroissement naturel (% pop.)	Net migration Solde migratoire (% pop.)	Rate of increase/ decrease Taux accroissement/ diminution (% pop.)	Percentage of foreigners Pourcentage d'étrangers	Density persons km ² Densité personnes par km ²
1974	505,7					
1975	498,3	0,81	- 2,30	- 1,46		86
1976	497,6	1,01	- 1,13	- 0,14	0,65	86
1977	498,0	0,92	- 0,84	0,08		86
1978	501,3	1,04	- 0,38	0,66		87
1979	505,8	1,13	- 0,23	0,90		88
1980	512,3	1,11	+ 0,15	1,28	0,83	89
1981	518,2	1,12	+ 0,04	1,15		90
1982	524,6	1,23	- 0,01	1,23	1,59	91
1983	531,5	1,21	+ 0,10	1,31		92
1984	538,4	1,26	+ 0,03	1,29		93
1985	544,6	1,10	+ 0,04	1,15	1,18	94
1986	550,9	1,11	+ 0,03	1,15		95
1987	556,6	0,98	+ 0,05	1,03		96
1988	562,7	1,04	+ 0,05	1,08		97
1989	568,5	0,97	+ 0,04	1,03		98
1990	575,0	1,05	+ 0,10	1,14	1,83	100

Growth rate of the population for the period 1974-90: 13.70% / Taux d'accroissement de la population pour la période 1974-1990: 13,70%.

Table A.2. Population, increase (natural, net migration, total),
percentage of foreigners, density (at the end of the year)
(part controlled by the Turkish Cypriot Administration)

Tableau A.2. Population, accroissement (naturel, solde migratoire,
total), pourcentage d'étrangers, densité (à la fin de l'année)
(partie contrôlée par l'administration chypriote turque)

Year Année	Population in thousands Population (en milliers)	Rate of natural increase Taux accroissement naturel (% pop.)	Net migration Solde migratoire (% pop.)	Rate of increase/ decrease Taux accroissement/ diminution (% pop.)	Percentage of foreigners Pourcentage d'étrangers	Density persons km ² Densité personnes par km ²
1974	115,6					
1975	126,9	1,30	+ 8,36	9,66	0,16	37,8
1976	130,1	1,20	+ 1,31	2,51		38,8
1977	145,0	1,02	+ 10,40	11,42		43,2
1978	146,7	1,04	+ 0,16	1,20		43,7
1979	148,5	1,10	+ 0,10	1,20		44,3
1980	149,6	1,00	- 0,25	0,75		44,6
1981	151,2	1,01	+ 0,07	1,08		45,1
1982	153,2	1,20	+ 0,12	1,32		45,7
1983	155,5	1,15	+ 0,34	1,49		46,4
1984	158,0	1,12	+ 0,46	1,58		47,1
1985	160,3	1,15	+ 0,30	1,45	0,60	47,8
1986	162,7	1,10	+ 0,39	1,49		48,5
1987	165,0	1,25	+ 0,20	1,45		49,2
1988	167,3	1,22	+ 0,10	1,32		49,9
1989	169,3	1,11	+ 0,08	1,19		50,5
1990	171,5	1,25	+ 0,04	1,29		51,1

Growth rate of the population for the period 1974-90: 48.35% / Taux d'accroissement de la population pour la période 1974-1990: 48,35%.

Table B.1. Demographic indicators
(part controlled by the Government of the Republic of Cyprus)

Tableau B.1. Indicateurs démographiques
(partie contrôlée par le Gouvernement de la République de Chypre)

Year Année	Births Nais- sances	Deaths Décès	Fertility rate Taux fécondité	Number of marriages Nombre mariages	Crude marriage rate (marriages/ 1 000 inhabitants) Nuptialité (mariages pour 1 000 habitants)	Crude divorce rate (divorces/ 1 000 inhabitants) Divortialité (divorces pour 1 000 habitants)	Infant mortality (during 1st year/1 000 live births) Mortalité infantile (enfants) décédés 1 ^{re} année p/1 000 enfants nés vivants)	Life expectancy Espérance de vie		
								M	H	F
1975	8 040	3 964	2,01	5 628	11,2	0,24	15,0			
1976	9 295	4 262	2,25	3 548	7,1	0,22	13,0			
1977	9 108	4 526	2,25	5 008	10,1	0,27	13,0	71,9	74,9	
1978	9 382	4 177	2,30	4 974	10,0	0,32	13,0			
1979	9 899	4 228	2,38	6 355	12,6	0,32	12,0			
1980	10 383	4 719	2,45	3 908	7,7	0,32	12,0	72,3	76,0	
1981	10 099	4 332	2,36	5 933	11,5	0,34	12,0			
1982	10 840	4 419	2,50	5 633	10,8	0,41	12,0			
1983	10 900	4 523	2,48	6 180	11,7	0,50	12,0			
1984	11 005	4 286	2,48	4 126	7,7	0,47	12,0			
1985	10 568	4 599	2,38	5 659	10,5	0,48	12,0			
1986	10 691	4 579	2,40	5 175	9,5	0,50	12,0	73,9	78,3	
1987	10 337	4 912	2,32	5 954	10,8	0,59	11,0			
1988	10 752	4 903	2,41	3 932	7,0	0,56	11,0			
1989	10 372	4 834	2,34	5 597	8,6	0,59	11,0			
1990	10 830	4 844	2,43	5 577	9,8	0,61	11,0			

Table B.2. Demographic indicators
(part controlled by the Turkish Cypriot Administration)

Tableau B.2. Indicateurs démographiques
(partie contrôlée par l'administration chypriote turque)

Year Année	Births Nais- sances	Deaths Décès	Fertility rate Taux fécondité	Number of marriages Nombre mariages	Crude marriage rate (marriages/ 1 000 inhabitants) Nuptialité (mariages pour 1 000 habitants)	Crude divorce rate (divorces/ 1 000 inhabitants) Divortialité (divorces pour 1 000 habitants)	Infant mortality (during 1st year/1 000 live births) Mortalité infantile (enfants) décédés 1 ^{re} année p/1 000 enfants nés vivants)	Life expectancy Espérance de vie		
								M	H	F
1975	2 920	1 271	2,92	1 016	8,2	1,0	27,0			
1976	2 863	1 298	2,80	1 054	8,0	1,0	26,0			
1977	2 923	1 450	2,56	1 164	8,1	1,2	26,0			
1978	2 960	1 438	2,57	1 072	7,3	1,0	26,0			
1979	3 119	1 485	2,67	1 040	7,0	1,0	25,0	70,0	72,0	
1980	2 992	1 496	2,51	1 058	7,1	1,0	23,0			
1981	3 040	1 512	2,46	1 058	7,0	1,0	21,0			
1982	3 057	1 226	2,34	1 110	7,2	1,1	21,0			
1983	3 107	1 322	2,68	1 070	6,9	1,2	20,0			
1984	3 239	1 469	2,69	1 139	7,2	1,1	19,0			
1985	3 126	1 282	2,48	1 110	6,9	1,1	19,0			
1986	3 091	1 301	2,35	1 110	6,8	1,1	17,0			
1987	3 383	1 320	2,54	1 162	7,0	1,1	15,0			
1988	3 211	1 171	2,25	1 071	6,4	1,1	15,0			
1989	3 233	1 354	2,54	1 167	6,9	1,2	15,0			
1990	3 515	1 372	2,85	1 050	6,1	1,2	13,0			

*Table C.1. Population by age groups
(part controlled by the Government of the Republic of Cyprus)*

Tableau C.1. Structure de la population par groupes d'âge
(partie contrôlée par le Gouvernement de la République de Chypre)

<i>Year / Année</i>	<i>0-14 years / ans</i>	<i>15-44 years / ans</i>	<i>45-64 years / ans</i>	<i>+ 65 years / ans</i>
1975	27,7	44,9	17,6	9,8
1980	24,6	48,6	16,9	9,9
1985	25,3	46,2	17,9	10,6
1990	26,0	45,3	18,6	10,1

*Table C.2. Population by age groups
(part controlled by the Turkish Cypriot Administration)*

Tableau C.2. Structure de la population par groupes d'âge
(partie contrôlée par l'administration chypriote turque)

<i>Year / Année</i>	<i>0-14 years / ans</i>	<i>15-44 years / ans</i>	<i>45-64 years / ans</i>	<i>+ 65 years / ans</i>
1975	29,5	44,8	16,1	9,6
1980	28,7	46,0	16,0	9,3
1985	26,1	48,7	15,5	9,7
1990	26,3	48,8	15,8	9,1

APPENDIX IV / ANNEXE IV
Migratory movements / Mouvements migratoires (1974-1990)

*Table A. Migrants¹ by country of destination
(part controlled by the Government of the Republic of Cyprus²)*

**Tableau A. Nombre¹ de migrants par pays de destination
(partie contrôlée par le Gouvernement de la République de Chypre²)**

Year Année	Total	Country of destination / Pays de destination									
		United Kingdom Royaume-Uni	Australia Australie	USA Etats-Unis	Canada	South Africa Afrique Sud	Zaire Zaire	Greece Grèce	Zimbabwe	Nigeria Nigeria	Other countries Autres pays
1974	3 346	649	909	178	503	199	31	646	30	41	160
juil.- déc. 1974	1 966	351	296	100	369	90	4	603	5	34	114
1975	5 454	529	2 023	575	768	227	14	1 029	64	38	187
1976	5 647	726	2 612	356	338	328	26	880	47	52	282
1977	3 689	781	1 058	288	263	417	36	605	22	54	165
1978	1 835	381	357	198	132	187	12	421	9	19	119
1979	1 087	297	223	126	93	203	3	68	3	9	62
1980	525	64	132	69	76	44	0	92	4	7	37
1981	192	5	104	21	34	16	3	2	0	1	6
1982	204	2	115	33	26	19	0	3	0	0	6
1983	87	10	58	8	1	8	0	0	0	0	2
1984	98	1	63	15	1	11	3	0	0	0	4
1985	96	1	80	4	7	0	4	0	0	0	0
1986	181	0	159	9	4	4	0	0	0	0	5
1987	185	4	148	11	0	4	0	12	0	0	6
1988	129	1	104	5	6	3	0	4	0	0	6

*Table B. Immigrants by country of origin
(part controlled by the Government of the Republic of Cyprus³)*

Tableau B. Migrants arrivés selon leur pays d'origine (1981-1990)
(partie contrôlée par le Gouvernement de la République de Chypre¹)

Year Année	All countries Tous les pays	South Africa Afrique du Sud	Canada	USA Etats- Unis	United Kingdom Royaume- Uni	Australia Australie	Greece Grèce	Nigeria Nigéria	Zimbabwe	Zambia Zambie	Other countries Autres pays
1981	246	1	13	13	124	53	10	3	0	0	29
1982	390	0	49	39	228	54	0	0	0	0	20
1983	597	34	48	43	346	71	8	5	5	5	32
1984	251	2	15	29	144	46	3	4	2	2	4
1985	329	32	39	29	133	60	1	9	1	0	25
1986	354	23	28	24	172	82	2	8	1	1	13
1987	454	16	25	41	240	69	40	0	0	0	23
1988	383	4	22	11	259	62	0	0	3	0	22
1989	321	8	18	19	218	41	10	0	0	0	7
1990	629	12	26	44	351	118	24	1	0	0	53

1. Emigrants are based on the stated intention of persons departing on the departure card. It is estimated that during the period July 1974 to December 1975 an additional 20 000 persons emigrated abroad, of which 14 000 were foreign nationals, mainly British.

Nombre établi à partir des déclarations des personnes ayant rempli le formulaire de départ. Pendant la période comprise entre juillet 1974 et décembre 1975, il est estimé que quelque 20 000 personnes supplémentaires auraient émigré, parmi lesquelles 14 000 ressortissants étrangers, essentiellement des citoyens britanniques.

2. For the part controlled by the Turkish Cypriot administration, the number of migrants by country of destination is not indicated.

Pour la partie contrôlée par l'administration chypriote turque, le nombre de migrants par pays de destination n'a pas été indiqué.

3. For the part controlled by the Turkish Cypriot administration, the number of immigrants by country of origin is not indicated.

Pour la partie contrôlée par l'administration chypriote turque, le nombre de migrants arrivés selon leur pays d'origine n'a pas été indiqué.

Table C.1. Residing population of foreign citizenship by country
(part controlled by the government of the Republic of Cyprus)

Tableau C.1. Population de nationalité étrangère par pays
(partie contrôlée par le Gouvernement de la République de Chypre)

Aliens residing in 1980, 1985 and 1990 (at the end of the year)
Résidents étrangers en 1980, 1985 et 1990 (à la fin de l'année)

Country / Pays	1980	1985	1990
<i>Australia / Australie</i>	40	50	102
<i>Austria / Autriche</i>	20	35	85
<i>Bulgaria / Bulgarie</i>	10	30	50
<i>Canada</i>	30	50	110
<i>China / Chine</i>	2	10	70
<i>Denmark / Danemark</i>	10	30	80
<i>Egypt / Egypte</i>	130	250	370
<i>Finland / Finlande</i>	20	30	65
<i>France</i>	60	80	130
<i>Germany / Allemagne</i>	70	140	220
<i>Greece / Grèce</i>	1 270	1 360	1 560
<i>India / Inde</i>	50	40	120
<i>Iran</i>	18	90	140
<i>Iraq / Irak</i>	16	60	100
<i>Ireland / Irlande</i>	20	30	55
<i>Italy / Italie</i>	66	70	95
<i>Jordan / Jordanie</i>	50	110	130
<i>Lebanon / Liban</i>	180	780	1 410
<i>Netherlands / Pays-Bas</i>	15	30	80
<i>Pakistan</i>	10	40	130
<i>Philippines</i>	30	85	325
<i>Poland / Pologne</i>	25	30	50
<i>Sri Lanka</i>	30	40	80
<i>Sweden / Suède</i>	35	110	190
<i>Switzerland / Suisse</i>	8	15	35
<i>Syria / Syrie</i>	60	230	430
<i>Thailand / Thaïlande</i>	10	25	90
<i>Turkey / Turquie</i>	15	25	35
<i>United Kingdom / Royaume-Uni</i>	1 020	1 660	2 740
<i>USA / Etats-Unis</i>	140	150	170
<i>USSR / URSS</i>	40	50	67
<i>Yugoslavia / Yougoslavie</i>	15	20	55
<i>Others / Autres</i>	260	430	850
<i>Unknown / Non connus</i>	490	260	310
Total	4 265	6 445	10 529

Table C.2. Residing population of foreign citizenship by country
(part controlled by the Turkish Cypriot administration)

Tableau C.2. Population de nationalité étrangère par pays
(partie contrôlée par l'administration chypriote turque)

Aliens residing (1 January - 30 September 1991)
Résidents étrangers (1^{er} janvier - 30 septembre 1991)

<i>Argentina</i> / Argentine	1
<i>Australia</i> / Australie	20
<i>Austria</i> / Autriche	6
<i>Bahrain</i> / Bahreïn	2
<i>Bangladesh</i>	10
<i>Bulgaria</i> / Bulgarie	7
<i>Canada</i>	4
<i>Chile</i> / Chili	1
<i>China</i> / Chine	2
<i>Columbia</i> / Colombie	1
<i>Denmark</i> / Danemark	3
<i>Dominican Republic</i> / République dominicaine	1
<i>Egypt</i> / Egypte	21
<i>Finland</i> / Finlande	1
<i>France</i>	2
<i>Germany</i> / Allemagne	2
<i>Iran</i>	11
<i>Iraq</i> / Irak	2
<i>Israel</i> / Israël	1
<i>Italy</i> / Italie	1
<i>Jordan</i> / Jordanie	11
<i>Lebanon</i> / Liban	6
<i>Libya</i> / Libye	3
<i>Netherlands</i> / Pays-Bas	2
<i>New Zealand</i> / Nouvelle-Zélande	5
<i>Norway</i> / Norvège	1
<i>Pakistan</i>	57
<i>Poland</i> / Pologne	1
<i>Romania</i> / Roumanie	22
<i>Singapore</i> / Singapour	1
<i>South Africa</i> / Afrique du Sud	1
<i>Sri Lanka</i>	2
<i>Sweden</i> / Suède	1
<i>Switzerland</i> / Suisse	1
<i>Syria</i> / Syrie	29
<i>Thailand</i> / Thaïlande	1
<i>Trinidad</i>	1
<i>United Kingdom</i> / Royaume-Uni	311
<i>USA</i> / Etats-Unis	10
<i>USSR</i> / URSS	5
<i>Yugoslavia</i> / Yougoslavie	4
Total	604

APPENDIX V / ANNEXE V

Naturalisations
(part controlled by the Government of the Republic of Cyprus¹)

Naturalisations
(partie contrôlée par le Gouvernement de la République de Chypre¹)

Year Année	United Kingdom Royaume-Uni	Country of origin / Pays d'origine									Total
		Greece Grèce	Other European countries Autres pays européens	Turks Turcs	Turkey Armenians Turquie Arméniens	Unknown Non connus	Lebanon Liban	Syria Syrie	Egypt Egypte	Other countries Autres pays	
1960-1975	12	23	8	24	26	15	7	4	7	8	134
1976-1980	19	8	5	5	6	5	1	4	5	6	64
1981-1985	22	13	13	1	301	20	24	8	6	10	418
1986-1990	30	74	28	4	5	2	30	22	13	10	218
Total	83	118	54	34	338	42	62	38	31	34	834

1. For the part controlled by the Turkish Cypriot administration, naturalisations are not indicated.
Pour la partie contrôlée par l'administration chypriote, les naturalisations ne sont pas indiquées.

Reporting committee: Committee on Migration, Refugees and Demography.

Budgetary implications for the Assembly: none.

Reference to committee: Doc. 6249 and Reference No. 1686 of 3 July 1990.

Draft recommendation adopted by the committee on 13 April 1992 by 23 votes in favour, 2 against and 2 abstentions.

Members of the committee: MM. Böhm (*Chairman*), Cucó (*Vice-Chairman*), Mrs Aguiar, Mrs Arnold, Mrs Astgeirsdottir, MM. Aylward (*Alternate: Brennan*), Biefnot (*Alternate: Péciaux*), Brincat, Brito, Eisma, Mrs Ekman, MM. Fiorini, Flückiger, Foschi (*Alternate: Parisi*), Mrs Francese (*Alternate: Mezzapesa*), MM. Fuhrmann, Galley, Gassner, Galanos (*Alternate: Matsis*), Ghesquière, Grussenmeyer (*Alternate: Worms*), Mrs Hacklin, MM. de Hoop Scheffer (*Alternate: Mrs Baarveld-Schlaman*), Huber (*Alternate: Mrs Grendelmeier*), Sir John Hunt, MM. Iwinski, Kiliç, Kiratlioglu, Konen, Lord Mackie of Benshie, Mrs Mascher, Mr Pahtas, Mrs Persson, MM. Sarafopoulos, Siwek, Skaug, Mrs Sormová, Miss Szélenyi, MM. Ternak, Vázquez.

N.B. The names of those members who were present at the meeting are printed in italics.

See 20th Sitting, 7 October 1992 (adoption of the draft recommendation); and Recommendation 1197.

Commission chargée du rapport: commission des migrations, des réfugiés et de la démographie.

Implications budgétaires pour l'Assemblée: néant.

Renvoi en commission: Doc. 6249 et Renvoi n° 1686 du 3 juillet 1990.

Projet de recommandation adopté par la commission le 13 avril 1992 par 23 voix en faveur, 2 contre et 2 abstentions.

Membres de la commission: MM. Böhm (*Président*), Cucó (*Vice-Président*), M^{me} Aguiar, M^{me} Arnold, M^{me} Astgeirsdottir, MM. Aylward (*Remplaçant: Brennan*), Biefnot (*Remplaçant: Péciaux*), Brincat, Brito, Eisma, M^{me} Ekman, MM. Fiorini, Flückiger, Foschi (*Remplaçant: Parisi*), M^{me} Francese (*Remplaçant: Mezzapesa*), MM. Fuhrmann, Galley, Gassner, Galanos (*Remplaçant: Matsis*), Ghesquière, Grussenmeyer (*Remplaçant: Worms*), M^{me} Hacklin, MM. de Hoop Scheffer (*Remplaçant: M^{me} Baarveld-Schlaman*), Huber (*Remplaçant: M^{me} Grendelmeier*), Sir John Hunt, MM. Iwinski, Kiliç, Kiratlioglu, Konen, Lord Mackie of Benshie, M^{me} Mascher, M. Pahtas, M^{me} Persson, MM. Sarafopoulos, Siwek, Skaug, M^{me} Sormová, M^{lle} Szélenyi, MM. Ternak, Vázquez.

N.B. Les noms des membres ayant pris part au vote sont indiqués en italique.

Voir 20^e séance, 7 octobre 1992 (adoption du projet de recommandation); et Recommandation 1197.